

Rapport de la Commission de gestion

Exercice 2025



Le Centre de Loisirs « Carrefour SUD » et la tour Tilia, photo de J.Waeny Desponds

1 Table des matières

1.1	Mot de la Présidente	3
1.2	Table des abréviations.....	4
1.3	Membres de la Commission de gestion	6
1.4	Calendrier des séances	6
1.5	Préambule au rapport de la commission de gestion	7
1.	Suite donnée aux vœux du rapport sur l'exercice 2024	8
2.	Questions liées à la liste des préavis	11
3.	Questions transverses à la Municipalité	13
4.	Questions spécifiques aux dicastères & services	29
4.1	Dicastère M. Alain Gilliéron	29
4.2	Dicastère Mme. Joly	47
4.3	Dicastère M. Maurizio Mattia	48
4.4	Dicastère M. Luigi Sartorelli.....	53
5.	Visites de la Cogest	57
5.1	Visite du SDIS Malley des communes de Prilly et Renens	57
5.2	Visite de Carrefour SUD et de la Voirie (dans le même bâtiment)	59
6.	Vœux de la commission de gestion	63
7.	Vote	64
8.	Conclusion.....	64

1.1 Mot de la Présidente

Mot de la Présidente

L'année écoulée s'inscrit dans la continuité d'une législature particulièrement compliquée pour notre commune. Les tensions traversées ces dernières années ont parfois placé certaines équipes ainsi que l'ensemble de l'administration dans des situations délicates, nécessitant une importante capacité d'adaptation et un engagement constant des collaboratrices et collaborateurs communaux.

Malgré ce contexte exigeant, la Commission de gestion a pu constater, au fil de ses travaux et des différents échanges menés avec la Municipalité et les chef.fe.s de service, le professionnalisme, l'implication et la qualité du travail fourni par l'administration communale. La Cogest tient à souligner cet engagement remarquable au service de la population prillérane.

La Commission souhaite également relever l'aspect positif de l'intégration, dans le rapport de gestion de la Municipalité, de pages de synthèse présentant les chiffres clés de l'administration. Ces pages permettent de mettre rapidement en évidence les principaux indicateurs et offrent déjà une bonne vision d'ensemble à celles et ceux qui ne souhaitent pas parcourir l'intégralité du rapport dans le détail.

Les travaux de la Cogest se sont déroulés dans un esprit de collaboration constructif, chaleureux et respectueux. Malgré des sensibilités parfois différentes, les échanges au sein de la Commission ont toujours pu se faire dans une bonne entente, avec la volonté commune de mener un travail sérieux, rigoureux et utile.

En tant que Présidente de la Commission de gestion, je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des commissaires pour leur engagement, leur disponibilité et la qualité des discussions menées tout au long de l'année. J'adresse également un remerciement tout particulier à notre rapportrice, Jessica Waeny Desponds, pour son important travail de rédaction et son investissement dans l'élaboration de ce rapport.

Mes remerciements s'adressent également aux membres de la Municipalité, à Madame la Secrétaire municipale ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal pour leur disponibilité, leur transparence et le temps consacré à répondre aux nombreuses questions de la Commission.

Lumia Claramunt

1.2 Table des abréviations

ACI	Administration cantonale des impôts
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
ASIGOS	Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement scolaire de Prilly, Jouxten-Mézery et Romanel-sur-Lausanne
ARASPE	Association Régionale d'Action Sociale Prilly-Echallens
BHNS	Bus à haut niveau de service
BSM	<i>Business spend management</i> (processus et systèmes utilisés pour gérer les dépenses d'une organisation)
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CDAP	Cour de droit administratif et public
CDS	Chef-fe de service
CMS	Centre médico-social
CODIR	Comité de direction
COPIL	Comité de pilotage
CVE	Centre de vie enfantine
DOM	Domaines et bâtiments
DOOH	<i>Digital out-of-home</i> (publicité extérieure numérique)
DP	Description de poste
ECA	Établissement cantonal d'assurance
EMS	Établissement médico-social
ERP	<i>Enterprise resource planning</i> (système de planification des ressources d'entreprise)
EXG	Exploitation et Gérance
FARS	Fédération des arts de la rue en Suisse
GED	Gestion électronique des documents
IA	Intelligence artificielle
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique de l'Université de Lausanne
IEP	Infrastructure et espace public
IUS	Indice d'utilisation du sol
JSP	Jeunes sapeurs-pompiers
KPI	<i>Key performance indicator</i> (indicateur clé de performance)

LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LPrD	Loi sur la protection des données
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
LUP	Logement d'utilité publique
OI	Organisme d'intervention
OPO	Office de la population
PEP	Partenaire enfance pédagogie
PGA	Plan général d'affectation
RH	Ressources humaines
RPGA	Règlement du PGA
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SGA	Société générale d'affichage
SIA	Société des ingénieurs et architectes
SIT	Système d'information du territoire
TKM	Théâtre Kléber-Méleau
UCV	Union des communes vaudoises
VIDIS	Vision intégrée de la défense incendie et de secours

1.3 Membres de la Commission de gestion

La Cogest se compose de 7 membres du CC, conformément à l'art. 42 al. 2 du Règlement du Conseil communal de Prilly. La composition est la suivante :

Présidente : Lumia Claramunt (PLR)

Vice-présidente : Patrizia Clivaz Luchez (PSIG)

Rapporteuse : Jessica Waeny Desponds (Vert.e.s)

Membres : Omar Khemissa (PSIG), Eva De Boer (Vert.e.s), Giovanni Battaglia (PLR), Louis Riviez (Le Centre-Vert'libéraux)

1.4 Calendrier des séances

Dates	But de la rencontres
06.01.2026	Formulation questions Municipalité
30.01.2026	Retour sur questions Municipalité
03.03.2026	Visite SDIS
05.03.2026	Visite de Carrefour SUD et Voirie
22.04.2026	Retour sur les visites Questions supplémentaires visites Questions rapport Municipalité
28.04.2026	Entretien dicastères A.Gilliéron (Informatique et Urbanisme)
29.04.2026	Entretien dicastères R.Joly (IEP et Travaux)
30.04.2026	Entretien dicastères M. Mattia (R. Joly remplace M.Mattia absent) DOM
04.05.2026	Entretien dicastères A.Gilliéron (RH, Culture et Intégration, le Greffe)
07.05.2026	Entretien dicastères L. Sartorelli
19.05.2026	Rédactions des vœux/observations Cogest
16.06.2026	Positionnement sur réponses vœux/observation Municipalité

1.5 Préambule au rapport de la commission de gestion

Le rapport de gestion a été construit de la manière suivante :

- A. Suite donnée aux vœux du rapport 2024 de la Cogest (chapitre 1).
- B. Questions découlant de la liste des préavis (chapitre 2).
- C. Gouvernance : synthèse des questions posées à chaque Municipal.e concernant l'audit COMPAS, les objectifs annuels découlant du programme de législature, Efficience, l'élaboration du budget et le suivi de projet, ainsi que le service des ressources humaines (chapitre 3).
- D. Dicastère par dicastère (chapitres 4) :
 - a. Questions de gouvernance identiques pour chaque dicastère.
 - b. Questions sur le rapport de gestion de chaque dicastère .
- E. Visites des dicastères (chapitre 5).
- F. Vœux de la Commission de gestion (chapitre 6).

Les questions adressées à la Municipalité sont surlignées en gris.

1. Suite donnée aux vœux du rapport sur l'exercice 2024

1.1 La COGEST recommande la mise en place d'un tableau de bord de suivi des mesures du projet Efficienne avec des indicateurs de résultats clairs par service. Merci de nous transmettre, par dicastère, l'ensemble des mesures réalisées à la suite du projet Efficienne en 2025 ainsi que ce qu'il reste à faire, de manière synthétique et précise.

Il sera répondu oralement lors des rencontres prévues.

1.2 Malgré des actions concrètes (plantations, éco-pâturage, hôtels à insectes, micro-paysage), aucun tableau de suivi de la stratégie de biodiversité n'a encore été élaboré. La COGEST souhaite qu'un plan d'action consolidé et chiffré en faveur de la biodiversité et de l'arborisation soit intégré à l'outil de gestion du territoire communal, avec publication annuelle d'un tableau de suivi indiquant la progression de l'indice canopée et du nombre d'arbre planté par année. Où en est le développement de cette couche de géodonnées ?

- Des relevés sont en cours de recensement ou d'intégration, notamment pour une partie de la faune ailée (hirondelles, martinets et chauves-souris). On peut également citer le relevé des plantes envahissantes et des plantes protégées, telles que les orchidées sauvages.
- Les animaux observés dans le cimetière ou dans les espaces verts sont intégrés dans une base photographique.
- Un ornithologue a également pu relever le nombre d'espèces d'oiseaux présentes dans le cimetière (26 espèces) lors de la Journée de la nature en 2025. Ce type de recensement sera probablement reconduit. Les nichoirs sont aussi en cours d'intégration, avec l'indication du type d'oiseau ciblé. Treize nichoirs ont été posés en 2025.
- Les structures telles que les tas de branches, tas de pierres, cabanes à hérissons ou trognes seront également recensées et visibles sur une carte, puisqu'elles sont souvent accompagnées de panneaux explicatifs.
- Des plans communaux sont en cours d'élaboration, dont la gestion et la structure doivent encore être définies (tant par les mandataires qu'au sein des services).
- La planification directrice de la stratégie d'arborisation sera finalisée pour le printemps 2026.

Certains chiffres seront présentés dans le rapport de gestion annuel. Les relevés et la quantité de données sont traités progressivement et ne sont pas tous disponibles pour l'élaboration d'un tableau pertinent. Le SIT communal est toujours en cours de finalisation par ailleurs.

Les services EXG et IEP espèrent pouvoir consacrer du temps à l'élaboration et à l'intégration de ces plans ainsi qu'aux données statistiques pour 2027. Cette année pourrait également servir d'année de référence.

1.3 Des lacunes ont été constatées dans la gestion du dispositif « Coup d'pouce », avec des risques en matière de protection de l'enfance. La COGEST se réjouit de voir la procédure claire et formalisée pour ce dispositif sur laquelle le service travaille actuellement. Le fichier Excel permettant de suivre de manière plus précise les engagements et porter une évaluation des demandes et prestations fournies a-t-il été mis en place ? Qu'avez-vous mis en place pour les

évaluations des prestations ? Pensez-vous que ces dernières sont efficaces/atteignent l'objectif visé ? Quels nouveaux moyens de communication ont été mis en place pour visibiliser cette prestation ? Quelles modifications ont été apportées au formulaire d'inscription ?

Il sera répondu par le service JSC lors de la rencontre du 7 mai 2026.

1.4 La COGEST demande que la procédure de réservation des salles et des subventions allouées soit rapidement clarifiée et mise en commun et de manière uniformisée entre tous les services. Merci de nous présenter les outils mis en place et est-ce que ces derniers sont implémentés et fonctionnels ?

Il sera répondu par le service EXG lors de la rencontre du 29 avril 2026.

1.5 Suite au dépassement budgétaire survenu dans le projet du BHNS, la COGEST demande une amélioration et une standardisation du suivi de projet en cas de délégation de maîtrise d'ouvrage. Qu'avez-vous donc mis en place afin d'éviter que cela ne se reproduise ?

De manière générale, la Municipalité rappelle encore une fois l'évolution des forces communales internes depuis le développement du projet du BHNS.

Pour ce qui est de la délégation de maîtrise d'ouvrage, celle-ci est aujourd'hui bien mieux contrôlée avec le suivi systématique des projets par du personnel communal. Si autrefois ce personnel interne n'existait simplement pas, la dotation des services techniques permet aujourd'hui d'assurer un suivi des projets en délégation de maîtrise d'ouvrage même si celui-ci est forcément moins important, sinon il n'y aurait pas d'intérêt à cette délégation.

Ainsi, la gouvernance technique et politique est mieux définie, à l'image de l'entente intercommunale de la Galerie de Broye qui prévoit différents niveaux d'information, de collaboration et de décision qui fonctionne bien mieux.

1.6 La COGEST demande qu'un suivi de projet formel soit mis en place pour monitorer l'ensemble des mesures proposées par l'audit Compas. Les mesures non retenues doivent faire l'objet d'une brève explication. Merci de nous fournir le bilan comme indiqué dans votre réponse, dicastère par dicastère. (cf onglet "Transverses" questions n° 3 et n°4)

Bien que l'audit n'ait pas apporté de solutions innovantes pour améliorer le fonctionnement de l'administration, certaines recommandations ont été suivies et mises en œuvre, notamment la réorganisation des services IEP, EXG et DOM.

1.7 Question complémentaire :

Pourriez-vous nous transmettre les organigrammes de tous les services restructurés en 2025 ?

Voir annexe 10 du Rapport de la Cogest p. 26.

1.8 À la suite de la refonte du site de la ville de Prilly, la COGEST se réjouit de retrouver les rapports COGEST et COFIN sur le site internet de la commune, onglet conseil communal, rapports COGEST et COFIN, ou consécutivement aux rapports de gestion communaux et aux états financiers de la commune. Nous ne les avons pas trouvés sur le site de la commune. Quand prévoyez-vous de les y déposer ?

Cette question a déjà été posée et il a été répondu qu'il incombait au secrétaire du Conseil de les insérer. Toutefois, dans la séance du 15 décembre, le rapport de la COFIN a bien été inséré. Il en va de même pour la séance du 23 juin, où les rapports de la COGEST et de la COFIN ont également été intégrés. Le bureau s'est prononcé définitivement, Il y aura des pages dédiés qui seront fait dans la refonte du site internet.

1.9 Question complémentaire

Depuis plusieurs années, la Cogest demande un onglet spécifique pour les rapports de la Cogest et de la Cofin. Où ont-ils été insérés ? La population doit pouvoir les lire, y compris, rétroactivement, tous les rapports depuis le début de la législature.

Demande faite au Bureau du conseil communal.

1.10 La COGEST constate une augmentation constante, ces deux dernières années, du turn-over et des absences maladies, dans lesquelles sont incluses les absences maladies consécutives à des conflits de travail. Elle demande à la Municipalité de modifier ce qui doit l'être dans le mode de management des équipes dans le but d'améliorer le bien-être de tous les collaborateurs de l'administration communale. Merci de nous présenter les améliorations mises en place au sein de l'administration communale, en particulier :

- en matière de pratiques de management dans chaque dicastère,
- en matière de formation des cadres et des équipes, notamment sur la gestion de l'absentéisme et le leadership,
- en matière de climat et d'ambiance de travail au sein des équipes.

Le nouveau CDS RH, M. Laurent Devaud, présentera les évolutions futures du service RH ainsi que les améliorations qui en découleront pour l'ensemble de l'administration. Toutefois, lors des rencontres, chaque CDS indiquera oralement les mesures mises en œuvre, pour autant que le besoin s'en soit fait sentir.

2. Questions liées à la liste des préavis¹

2.1 Préavis relatif à l'adoption du projet routier de la ligne tl 33, aux emprises de terrain, à la décadastration partielle et transfert au domaine public. Où en sont les travaux ?

Les travaux n'ont pas pu débuter aussi vite que prévu initialement à cause d'une série d'allers-retours avec le SDOL et le Canton concernant le dossier de cofinancement. Ceci étant réglé, le feu vert a finalement été donné à l'été 2025.

Les arrêts Flumeaux (ligne 33), Chasseurs (ligne 33), Coudraie (ligne 4) et Mont-Goulin (ligne 4) sont terminés.

Les travaux sont en cours sur le terminus de Mont-Goulin (ligne 33) et sur l'arrêt Coudraie (ligne 33).

Tous les travaux seront terminés d'ici la fin du mois de mai 2026. La mise en service du tram d'ici la fin de l'année permettra aux TL de libérer des bus articulés, qui seront alors transférés sur la ligne 33.

2.2 Préavis sollicitant un crédit de CHF 2'800'000.- destiné au réaménagement du Parc du Grand Pré. Merci de nous expliquer la manière dont ce préavis sera redimensionné et quels sont les délais prévus ? Comment le préavis a-t-il été élaboré ? Sur quels critères, quels besoins et comment ont été fait les appels d'offre ?

Certains éléments d'aménagements prévus à la base ont été abandonnés :

- Le concept de la rivière ludique qui devait servir de jeu et d'outil de sensibilisation sur le cycle naturel de l'eau ;
- La passerelle piétonne au-dessus du bassin d'eau.

Ou redimensionnés :

- La dimension des nouveaux arbres a été réduite, alors qu'ils devaient initialement assurer un ombrage rapide et efficace.
- L'aire de jeux près de la passerelle piétonne a été légèrement réduite ;
- Le parcours de jeux d'équilibre a été légèrement réduit également ;
- L'ambiance lumineuse nocturne a été revue à la baisse.

La suppression d'éléments tels que la passerelle ou le bassin aurait non seulement dénaturé le projet, mais également entraîné la perte de la subvention cantonale et des problèmes importants de gestion de l'eau du collège.

Les travaux débuteront ce printemps 2026 et les dernières plantations auront lieu en fin d'année.

La Municipalité ne comprend pas la question sur l'élaboration du préavis. Ce que nous pouvons répéter à nouveau puisque nous avons déjà dit cela dans le préavis, lors de la commission où siégeaient certains membres de la Cogest et lors du Conseil communal, c'est que plusieurs facteurs ont conduit au lancement du projet de réaménagement du parc du Grand-Pré. L'enquête participative réalisée en 2022 tout d'abord, qui a démontré que le parc est extrêmement apprécié par les Prillérans, mais qu'il est jugé désuet. Il est également ressorti qu'aux yeux de la population il manque un grand parc urbain intégré et

¹ Certains éléments de ce chapitre proviennent de l'Annexe 0 - Questions adressées à la Municipalité & Réponses

multigénérationnel, à l'image de ceux de Grancy et de Milan par exemple. Notre plan climat ensuite, qui préconise de mettre à disposition du public des espaces ombragés et frais pour lutter contre les grandes chaleurs.

Les montants présentés dans le Préavis ont quant à eux été calculés sur la base des chiffrages de phases projet élaborés par les mandataires et par le service IEP, comme cela était précisé.

Les appels d'offre ont été réalisés conformément à la loi sur les marchés publics.

2.3 Préavis sollicitant un crédit de CHF 100'000.- destiné à la refonte complète du site internet de la Ville et à la création d'une application mobile. Merci de nous dire ce qui a été fait en 2025 et la date de fin du projet ?

En novembre-décembre 2025 : établissement d'un diagramme de Gantt avec l'agence sélectionnée, composition d'un groupe de travail, ateliers avec l'agence, création et validation des maquettes UI desktop et mobile.

Les grandes étapes de travail pour 2026 sont les suivantes :

- Janvier : choix du CMS, installation et paramétrage du noyau styleguide.
- Février : conception et validation des maquettes graphiques, formation de certain-e-s collaborateur·rice·s à la rédaction web.
- Mars : déclinaison mobile de l'UI, installation et paramétrage de Typo3, mise en ligne styleguide.
- Mars à juin : codage, intégration, paramétrages de divers modules, formation à l'utilisation du CMS pour plusieurs collaborateur·rice·s.
- Juin-juillet : rédaction, import de documents, relecture des contenus et webpublishing.
- Août : divers tests et validation finale.

La publication du site est prévue pour septembre.

2.4 Préavis concernant l'adoption du plan d'affectation (PA) « Grand-Pré Ouest » et de la création de 4 nouvelles servitudes de passage public. Merci de nous dire quelles sont les démarches qui ont été effectuées auprès du promoteur dès le 9 décembre 2025 afin de l'informer des 40% de LUP demandés par le CC ? Et quel est son positionnement ?

Le propriétaire a été informé dès le mois de décembre. Comme il finance la voie verte, et que ce pourcentage n'a pas été pris en compte dans son plan financier, il est en discussion avec la Municipalité pour trouver une solution. Le sujet sera traité par la nouvelle Municipalité.

Concernant la procédure du PA (Plan d'aménagement), l'amendement touchant aux droits des tiers, toute la procédure du PA est à reprendre (examen cantonal, enquête publique, et éventuellement passage au Conseil communal si oppositions). Actuellement le PA est à l'examen complémentaire.

Question du service de l'urbanisme à la Cogest : serait-il opportun de présenter les PA au Conseil avant la commission ad hoc afin de ne pas se retrouver avec des amendements qui remettent en question les négociations (stratégie, conventions, équipements techniques) élaborées avec les propriétaires ?

3. Questions transverses à la Municipalité

3.1 Est-ce que les préavis sont de manière générale conçus selon une enveloppe budgétaire pré-définie ou indépendamment de cela ?

Les montants des préavis se calquent sur l'objet à financer. Plusieurs éléments participent à définir le montant : les coûts de réalisation, les contraintes communales et cantonales, les subventions, la présence du montant au plan des investissements, la priorisation et urgence. Chaque préavis est donc un objet particulier. Chaque projet est également élaboré de manière itérative : si les contraintes techniques, du marché et les règles de l'art ne sont pas remises en question, certains choix de variante se font évidemment toujours en fonction de tous les critères, dont le coût. En résumé, la Municipalité propose des projets qui répondent aux besoins et aux normes en vigueur, qui suivent les prix du marché et qui sont le moins cher possible en fonction de ces critères.

3.2 La COGEST recommande la mise en place d'un tableau de bord de suivi des mesures du projet Efficience avec des indicateurs de résultats clairs par service. Merci de nous transmettre, par dicastère, l'ensemble des mesures réalisées à la suite du projet Efficience en 2025 ainsi que ce qu'il reste à faire, de manière synthétique et précise.

- **Dicastère de M. Alain Gilliéron**

En présence du Chef de service du service Informatique M. Alexandre Marchon et de la Cheffe de service de l'Urbanisme, Mme Amina Ould Henia, du chef de service RH M. Laurent Devaud, de la cheffe de service Culture et Intégration Mme Anna Andreiuolo, de la secrétaire municipale Mme Sandrine Böhlen.

Service informatique :

Nous avons abandonné Efficience. Efficience est très bien, un bon inventaire. Mais depuis 3 ans (arrivée du chef de service actuel, M. Marchon) nous avons mené beaucoup plus de projets en plus que les quatre ou cinq demandés dans le projet Efficience (voir Rapport de gestion 2025 au p.23-24). Nous avons mis en place une gestion de projet globale.

Rappel : le service Informatique de la Ville de Prilly gère environ 700 utilisateurs répartis entre l'Asigos, l'Ajenol, La Fabrique, Cadouest, PolOuest, l'ARASPE et différents prestataires. Il fournit un catalogue de services à ces utilisateurs.

Urbanisme :

Liste de ce qui a été fait et ce qui reste à faire en lien avec Efficience.

1- Processus d'intervention sur les objets patrimoniaux

- Processus en place (fiche CCU, diffusion des fiches d'intervention VD).

A jour sur le site du recensement.

Reste à faire :

Publipostage aux propriétaires concernés par des bâtiments ou des sites patrimoniaux, en y intégrant la liste des architectes compétents (FAS), le guide/fiches de la DGIP – courant 2026 => En attente de la validation de la mise à jour du recensement par le Canton.

2- Centralisation des données de police des construction et automatisation des formulaires

- Du fait des coûts élevés de l'offre du bureau ELCA, de nouvelles offres ont été demandées.
- Le Bureau Polco a été retenu, 2 séances de travail ont eu lieu, une maquette est prête.

- La maquette a permis d'établir une offre définitive, validée le 30.03 par la Municipalité. Mise en production prévue en juin 2026. INF a travaillé sur l'hébergement des données.

Reste à faire : Introduire toutes les données dans le programme avec le mandataire.

3- Gestion des réactions du public

- Le processus a été mis en place. Trois formations ont été faites : Communication non violente, Faire face à l'agressivité avec sa tête et son corps et L'affirmation de soi. Le reste selon les demandes.

Reste à faire : Terminé.

4 - Gestion de la non-conformité des chantiers de construction

- Arrêt des travaux dans l'attente d'un dossier pour une enquête complémentaire.
- Arrêt des travaux si des dangers sont constatés.
- Demande de régularisation avec un délai pour fournir les plans modifiés et enquête complémentaire.
- Pour un bâtiment inscrit au recensement architectural, le Canton est avisé.
- Dénonciation à la Préfecture, si le propriétaire ou l'architecte ne s'exécute pas.
- Dénonciation immédiate à la Préfecture pour des cas graves.
- La mise en conformité des travaux peut être réalisée par la Commune aux frais du propriétaire, s'il ne s'exécute pas pour régulariser la situation.

Un retour a été demandé à la préfecture. Le préfet n'a formulé aucune remarque sur le processus mis en place et a encouragé la commune à dénoncer les non-conformités. Le service a fait remarquer que le montant des amendes est souvent peu dissuasif. A cela, le préfet a répondu qu'il appliquait son droit d'appréciation conformément à l'article 106 du Code pénal, qu'il juge juste, et que ses décisions sont validées par le Ministère public.

Reste à faire : Terminé

5- Clarification des compétences de chacun lors des projets transverses

Processus élaboré par UC pour les services et IEP et EE.

Reste à faire : Terminé

Culture et Intégration

Tout a été fait, rien à dire en lien avec Efficience.

Administration

Tout a été fait, rien à dire en lien avec Efficience.

- **Dicastère de Mme Rebecca Joly**

En présence des deux Chefs de service, M. Thierry Dutheil (Infrastructures et espaces publics)

et M. Piero Morandini (Exploitation et Gérance)

IEP entretien des espaces verts

Rien de plus, je vous l'avais déjà envoyé l'année passée, une partie est faite, une partie est cours et une partie reste à faire.

Pas de mesure emblématique, on ne taille plus les arbres depuis 3 ans, on tond moins, on limite les produits phytosanitaires. C'était vraiment l'entretien qui était concerné par Efficience.

Dicastère de M. Maurizio Mattia (absent) en présence de Mme Rebecca Joly et des Cheffes de service Domaines et bâtiments M. Vincent Joliat, Energie et Environnement M. Colin Jéquier et le Boursier M. Jean-Marc Etter, service des Finances

Service des finances

On a tout terminé depuis 2 ans en ce qui concerne le projet Efficience.

Energie et environnement :

Rien de plus que l'année passée. Il reste une mesure à mettre en place, la gestion numérique des subventions. Pour la gestion numérique (guichet virtuel), d'une part on essaie de discuter avec le service informatique pour le mettre en place. D'autre part, un guichet se développe dans le canton, on attend de le voir pour pouvoir travailler avec. Certaines communes ont développé ce genre de guichet, mais ça ne marche pas bien, on ne veut pas faire les mêmes erreurs.

Domaines et bâtiments

Le projet Efficience a été bouclé il y a deux ans. Organisation liée à la fréquence des séances internes. Tout est ok.

- **Dicastère de M. Sartorelli, en présence de la cheffe de service de l'enfance, Mme Clelia Argenziano, du chef de service Jeunesse, Sport et Cohésion sociale, M. Dietrich Choffat et de la cheffe de service de l'office de la population, Mme Sandrine Böhlen.**

En ce qui concerne Efficience tout est ok, nous devons faire un changement des processus liés aux réponses téléphoniques qui manquaient dans le service de l'Enfance.

3.3 Merci de nous présenter, pour nos rencontres d'avril, l'ensemble des mesures d'amélioration concernant tous les éléments de l'audit COMPAS qui touchent l'ensemble des dicastères (structure organisationnelle, organigramme, interfaces, identification des processus clés, etc...). Pourriez-vous nous transmettre la planification et les documents y relatifs

L'audit Compas a été très clairement exposé lors de l'exercice 2024 en 2025. Chacun des services en a tiré certaines conclusions/actions lui permettant d'être plus efficace. La Municipalité ne compte pas revenir sur cet objet et prie la commission de gestion de se référer au document déjà produit au CC.

3.4 Merci de nous présenter, pour nos rencontres d'avril, l'ensemble des mesures d'amélioration de l'audit COMPAS concernant votre dicastère /vos services : planification et les documents y relatifs.

L'audit Compas a été très clairement exposé lors de l'exercice 2024 en 2025. Chacun des services en a tiré certaines conclusions/actions lui permettant d'être plus efficace. La Municipalité ne compte pas revenir sur cet objet et prie la commission de gestion de se référer au document déjà produit au CC.

Dicastère de M. Alain Gilliéron :

En présence du Chef de service du service Informatique M. Alexandre Marchon et de la Cheffe de service de l'Urbanisme, Mme Amina Ould Henia, du chef de service RH M. Laurent Devaud, de la

cheffe de service Culture et Intégration Mme Anna Andreiuolo et de la secrétaire municipale Mme Sandrine Böhlen.

Service informatique :

Pour l'ensemble des projets, que ce soit Efficience ou COMPAS, on prend tout ce qui est demandé et nous recalibrons ensuite les projets. Les mesures d'amélioration proposées et les missions du service informatique ont déjà été repensées dès l'arrivée du Chef de service actuel. 5 fiches de postes différents ont été recalibrées, mais le catalogue de services n'a pas été refait. Nous avons revu également les prestations facturées par le service à la hausse, les prix demandés étant trop bas. Et enfin, le profil de chaque poste a été revu et chaque employé est maintenant accompagné dès son arrivée. Tout a été repris par le Chef de service actuel dès son arrivée il y a trois ans.

Urbanisme :

Dans l'audit COMPAS, il était mentionné les points suivants :

- Hausse de travail peut constituer essentiellement « une bulle » qui se tassera d'ici quelques années. Il convient alors d'étudier la possibilité de faire appel à un appui temporaire (CDD) ou une aide externe, en cas de besoin avéré.

Pour l'instant c'est gérable.

- Optimisation de certains processus (p. ex. utilisation d'un programme de permis de construire). En service d'ici à fin juin 2026.
- Réflexion visant à définir la politique du logement de la ville. Ledit processus doit notamment permettre d'identifier les besoins et attentes de la population en termes de logement (logements subventionnés, logements à loyer abordable, etc.). En parallèle, le rôle de chaque service doit être spécifié.
- Règlement d'attribution de LUP en cours d'élaboration, présenté à la Municipalité.
- Conventions signées avec INSULA et SUVA.
- Mandat attribué à une gérance pour effectuer le contrôle, en attendant la création d'un organe (office du logement, structure interservices, etc.).
- Charge introduite dans les permis de construire :

Sous réserve de l'application d'autres règles communales contraignantes en la matière, les logements à loyer abordable (LLA) reconnus d'utilité public par la Direction générale du territoire et du logement, Division Logement (DGTL/DL), doivent respecter les conditions d'attribution suivantes :

Le logement LLA doit constituer la résidence principale de ses occupant·e·s.

Le taux d'effort, soit le rapport entre, d'une part, le montant du loyer tous frais accessoires compris, à l'exception des frais de chauffage et d'eau chaude, des taxes d'épuration et d'évacuation des déchets, et, d'autre part, la somme des revenus nets de toutes les personnes occupant le logement, doit être de minimum 17%.

Le taux d'occupation des logements doit être d'au moins :

1 personne pour les logements de 1 et 2 pièces

2 personnes pour les logements de 3 pièces

4 personnes pour les logements de 4 pièces

5 personnes pour les logements de 5 pièces

Pour les familles monoparentales, l'occupation minimale admise est de 3 personnes dans un logement de 4 pièces et de 4 personnes dans un logement de 5 pièces.

Les personnes solvables domiciliées à Prilly qui répondent aux conditions d'attribution ci-dessus ont la priorité sur les autres dossiers.

Préalablement à l'attribution du logement LLA, le bailleur transmet le dossier de candidature qu'il a retenu à la Commune qui vérifie dans les 5 jours ouvrables le respect des conditions d'attribution fixées ci-dessus. En cas de refus du dossier proposé, le bailleur peut faire recours, selon la Loi sur la procédure administrative.

Commentaire de M. Alain Gilliéron

L'audit COMPAS n'a servi à rien, n'a simplifié en rien et n'a pas donné plus d'efficacité. Il a été demandé par un Municipal qui venait d'arriver à la Municipalité.

Question complémentaire : On observe un manque de stratégie dans la conduite de la ville de Prilly. Il n'existe pas de base pour la direction de celle-ci. Ce Municipal pensait prendre le programme de législature pour mettre en place cette stratégie....

On pourrait être meilleur dans la conduite stratégique, mais on en fait tous les jours, les chefs de service aussi. La Municipalité ne pouvait pas faire une conduite stratégique, chacun avait ses idées. On n'avait pas une vision globale qu'une Municipalité aurait dû avoir.

L'année 2025 n'est que le sommet de l'iceberg des problématiques qui existe depuis 5 ans dans cette Municipalité.

- **Dicastère de Mme Rebecca Joly**

En présence des deux Chefs de service, M. Thierry Dutheil et M. Piero Morandini

Il y a deux types de mesures COMPAS qui concernait Travaux et voirie et l'administration générale. Tout ce qui est du service, vous avez reçu les documents l'année passée. M. Dutheil avait d'autres choses à gérer. La gestion de la location des salles par exemple. Le style de management a changé aussi avec le nouveau service Exploitation et gérance : un management plus clair, avec une ligne plus efficace, ainsi qu'une réorganisation du service avec de nouveaux chefs de service.

Cet audit COMPAS n'était pas une plus-value pour le fonctionnement du service. Il s'agissait de constats que nous avons nous-mêmes exprimés aux auditeurs COMPAS, ça ne nous a pas aidé. Les mesures transversales demandent par contre beaucoup de travail, ça sera pour la prochaine Municipalité.

Question complémentaire : La commune a dépensé plus de 80 000 frs (prix de l'audit COMPAS) pour rien selon vous ?

Pour le service c'est peu utile, trois pages pour Travaux et voirie. Pour le reste des mesures et surtout en ce qui concerne les mesures transversales, il y a beaucoup à faire mais aucune piste dans le rapport. Et ce n'était pas la volonté d'une partie de la Municipalité. J'ai voulu faire des changements de force qui n'ont pas plu. Et ça m'a été reproché. J'aurais voulu faire plus mais j'estime avoir fait ce que je pouvais.

Dicastère de M. Maurizio Mattia (absent) en présence de Mme Rebecca Joly et des Cheffes de service Domaines et bâtiments M. Vincent Joliat, Energie et Environnement M. Colin Jéquier et le Boursier M. Jean-Marc Etter, service des Finances

Service des Finances :

Rien à faire, prise en main par la Municipalité des mesures COMPAS.

Energie et environnement :

On n'avait pas d'éléments particuliers pour mon service, je n'ai pas de souvenir.

Domaines et bâtiments

Réorganisation de deux services en trois. Charge très importante sur quelques années pour moi. Nous avons dû créer beaucoup de choses, avec une grosse respiration depuis l'arrivée de ce nouveau collègue, M. Dutheil. Je suis aussi tombé malade et je m'en suis bien remis. Après 9 mois de recul, la réorganisation était une bonne solution.

Toutes ces questions concernant l'entretien des bâtiments, c'est du temps que M. Joliat et M. Morandini n'avaient pas. Trop de travail pour les deux chefs de services, donc ils mettaient l'accent sur les investissements mais l'entretien restait en veille. Ils n'avaient pas la possibilité de proposer des nouveautés. En ce qui concerne la location des salles, si M. Dutheil n'avait pas été engagé, on n'aurait rien pu faire. Beaucoup de choses avaient besoin d'être modernisées et modifiées. M. Dutheil fait ce qu'il peut, mais c'est un gros travail.

En ce qui concerne la planification et la rénovation des bâtiments, les choses se passent bien. Lorsqu'un projet est terminé pour le service DOM on le remet au service EXG. Les choses sont beaucoup plus claires avec cette réorganisation des services.

• **Dicastère de M. Sartorelli, en présence de la cheffe de service de l'enfance, Mme Clelie Argenziano, du chef de service Jeunesse, Sport et cohésion sociale, M. Dietrich Choffat et de la cheffe de service de l'office de la population, Mme Sandrine Böhlen**

En ce qui concerne COMPAS, l'audit reprenait les recommandations que nous avions nommées comme le rapatriement de la Fondation des Acacias.

En ce qui concerne l'action « Coups d'pouce », on a mis en place depuis un an et demi un outil d'évaluation et de suivi suite à l'audit COMPAS. On a des tableaux excel pour mesurer l'action et assurer un suivi.

Question complémentaire : il existe un manque de clarté organisationnelle, d'outils de gestions et de collaboration inter-services dans l'administration de Prilly ?

Nous avons demandé que des outils nous soient proposés, mais ce n'a pas été le cas, nous n'avons eu aucune proposition.

Vous parlez de manque de conduite stratégique, mais chaque service doit décider où il veut aller, en ce qui me concerne, il fallait donner les outils nécessaires à l'Office de la population. En ce qui concerne le service de l'Enfance nous devons faire une stabilisation du système, on devait s'approprier trois types de garde et la fondation des Acacias. Maintenant, on sort de l'Ajenol dans cette perspective.

Question complémentaire : Il y a quelque chose qui n'a pas été entendu par les municipaux. Il n'y a pas de plan stratégique qui a été fait en lien avec le plan de législature ?

Il existe une collaboration inter-services, comme par exemple Boussole 21, les chefs de services amènent leurs critiques, souhaits par rapport au projets inter-services. Pour le projet Chantegrive, par exemple, un groupe de travail inter-services s'est mis en place. La collaboration n'existe peut-être pas sous la forme que vous espérez. Il n'existe pas d'outils en soi au sein de la Municipalité.

3.5 Merci de nous présenter, pour nos rencontres d'avril 2026, l'évaluation à fin 2025 des objectifs annuels de votre dicastère découlant du programme de législature, merci de les lister et d'y préciser leurs atteinte totale ou partielle de ces derniers.

Chaque municipal présentera lors de son audition les atteintes / non-atteintes liées au programme de législature 21-26.

- **Dicastère de M. Alain Gilliéron :**

En présence du Chef de service du service Informatique M. Alexandre Marchon et de la Cheffe de service de l'Urbanisme, Mme Amina Ould Henia

Service Informatique :

Trois grands axes dans le programme de législature

- Garantir un service public de qualité
Accès à l'information et numérisation, déploiement de nombreux outils numériques, accès simplifiés.
- Sécurité informatique et protection des données
Mise en conformité terminée.
- Cadre de travail moderne et performant
Les ordinateurs et serveurs ont tous été changés.

Globalement, tout a été fait tel que proposé dans le programme de législature

Urbanisme :

Projets en lien avec le programme de législature :

- Mettre en place les nouvelles règles de densification urbanistique par l'application du PGA, notamment modifier quelques articles pour l'adapter au changement climatique. Le projet est prêt, mais il sera traité par la nouvelle Municipalité. Les éléments suivants ont été modifiés et /ou ajoutés :
 - Suppression des bonus constructifs énergétique et LUP.
 - Introduction d'un indice de verdure par zone.
 - Nouveau taux de réduction pour le stationnement.
 - Introduction de bornes électriques.
 - Précisions sur les stationnements vélos.
 - Précisions sur la production d'énergie (introduction de secteurs).
 - Précisions sur les plantations, protection des arbres et aménagements extérieurs.
 - Protection de la faune.

- Pollution lumineuse.
- Constructions souterraines.
- Augmentation du taux de LUP.
- Matériaux, couleur, et réemploi.
- Modification de l'article Recensement.
- Gestion des eaux claires.

- Réaliser en collaboration avec les partenaires privés la voie verte.
- 8.12.25 amendements du préavis N° 18-2025 – renégociations en cours sur le financement du secteur 1 (convention financement des équipements techniques).

- Réaliser les quartiers durables de Malley (Tilia Tower, Malley Phare et Central Malley), ainsi que des espaces publics de qualité.
 - Plusieurs séances de travail et visites ont permis de suivre de près les projets de Malley (avec la Fabrique).
- Central Malley a été livré, l'inauguration publique est prévue pour le 20 juin.
- Les logements de Malley –Tilia seront livrés dès mai 2026. Les autres équipements et les aménagements extérieurs d'ici à fin 2026.
- La place des Lumières de Malley-Phare est en service – Logements et solde des aménagements extérieurs prévus pour le printemps 2027.
- Signature de conventions de critères d'attribution de LUP.

- Développer la poche de Corminjoz en écoquartier en intégrant des bâtiments d'utilité publique, des espaces communautaires et un parc public.

- 20.09.22 scinder le périmètre du PA en 2 secteurs suite à la procédure de préemption (Sud + Est).

- 10.03.23 études de faisabilité potentiel constructible - variantes école + logements.

- 3.06.23 et 12.09.23 Démarche participative et restitution – évaluation des variantes école + logements par les acteurs du site (préciser les besoins et attentes en termes d'urbanisme, mobilité et environnement).

- 29.01.24 envoi à l'examen préliminaire cantonal (SPD, affectations).

- 12.05.25 validation de la Municipalité de :
 - 1. Part des LUP de la SPd dévolue au logement : 60% de la SPd en LUP (dont 15% LLM).
 - 2. 80% de réduction des valeurs de la norme VSS, y compris sur les places visiteurs.
 - 3. 30% d'indice canopée.
 - 4. Indice de verdure : 0.3 dans la zone centrale et 0.9 dans la zone de verdure.

- 13.04.26 finalisation du dossier du PA et validation de la Municipalité pour envoi à l'examen préalable.

- **Dicastère de Mme Rebecca Joly et M. Maurizio Mattia**

Les points suivants concernant les services Domaines et bâtiments, Energie et environnement et Travaux et Voirie dicastères de Mme Rebecca Joly et de M. Maurizio Mattia ont été réalisés durant cette législature :

- *S'adapter en arborant la ville et en favorisant le rafraichissement naturel.*
- *Augmenter la couverture arborée par l'entremise d'un plan canopée et d'un inventaire de protection des arbres. Garantir le développement des arbres en forme libre sur l'espace public afin d'optimiser l'ombrage naturel.*

Inventaire de canopée effectué et objectifs fixés dans le cadre du plan climat. Mise en œuvre prévue : - pour les privés via un changement en cours du règlement du PGA et pour le public via la stratégie d'arborisation adoptée par le Conseil communal en 2025. Le plan directeur devrait être prêt sous peu et le plan de plantation pour les 5 prochaines années est prévu. Concrètement, cette législature 500 arbres ont été plantés et un parc urbain a été planifié et est en cours de réalisation.

Les changements de pratiques en matière de gestion du patrimoine arboré ont été mis en œuvre depuis 2023 : abandon de la taille, accompagnement de la forme libre.

- *Favoriser la création de biotopes humides, de plans d'eau. Accroître de manière significative les revêtements végétaux sur l'espace public.*

Création d'un bassin au Grand Pré. Projet de renaturation du ruisseau de Broye supérieur refusé par le conseil communal

- *Augmenter les aides financières communales en faveur des plantations d'arbres en surcompensation du cadre réglementaire.*

Projet « Prilly plante vos arbres » et « Prilly plante vos haies »

- *Mettre en réseau les biotopes et préserver la biodiversité.*
- *Réaliser une trame communale liée à l'eau dans le cadre de la voie verte et des cours d'eau prilléran.*

Trame bleue effectuée dans le cadre du plan climat. Mise en œuvre prévue dans les projets d'aménagements du centre.

- *Activer le volet « mise en réseau des espaces verts » du Plan directeur intercommunal en continuant notamment la renaturation du ruisseau de Broye.*

Projet de mise à ciel ouvert du ruisseau de Broye inférieur en collaboration avec Renens. Les études ont avancé, la mise en œuvre est prévue pour la prochaine législature.

- *Développer un maillage vert garantissant des liaisons écologiques dans les projets de quartiers et d'aménagement de l'espace public.*

Mise en place dans le cadre de la stratégie d'arborisation et du plan directeur.

- *Optimiser l'entretien des espaces verts publics pour une gestion différenciée exemplaire.*

Formation des équipes de terrains et engagement d'un architecte-paysagiste pour aider la transition. Introduction de pratiques agro-pastorale avec la venue des moutons en saison.

- *Soutenir la création de potagers au pied des immeubles.*

Projet « Union-pousse »

- *S'orienter vers une exploitation viticole biologique pour la vigne communale en introduisant le désherbage mécanique et en limitant tout intrant chimique pour le traitement des plantes.*

Fin du désherbage chimique, limitation au maximum des intrants chimiques.

- *Lutter contre toute forme de pollution*
- *Limiter la vitesse à 30 km/h de nuit sur tous les axes routiers prillérans.*

Mis en place en 2025.

- *Tranquilliser le réseau routier au centre de Prilly à 30 km/h de jour.*

Prévu dans le projet de Pré Bournoud, à mettre en place.

- *Poursuivre la mise en réseau d'évacuation d'eau afin de préserver les milieux naturels.*

Plusieurs projets de mise en séparatif (Rochelle, Floréal, carrefour du chasseur, route de Cossonay), avancée du projet de Galerie de Broye. Révision du PGEE abouti en 2026 et révision du règlement sur l'évacuation des eaux pratiquement sous toit.

- *Adapter les directives d'éclairage de manière à limiter l'éclairage parasite, tant au niveau de l'éclairage public que des enseignes lumineuses, notamment en réalisant un plan lumière.*

Adoption du plan lumière dans une démarche participative et planification de sa mise en œuvre. Directives pour les enseignes à Malley.

- *Soutenir la création de logements à loyer abordable, d'accueil d'urgence et d'appartements protégés.*

Préemption de Corminjoz, préemption de Passiaux 39.

- *Mettre en œuvre une planification de renouvellement et de développement des places de jeux communales en collaboration avec la population.*

Travail de consultation fait en 2022 et première mise en œuvre avec les places de jeu de Fontadel, de la Fleur-de-Lys et du parc du Grand Pré.

- *Métamorphoser le centre-ville avec le nouvel espace de Pré-Bournoud.*

Crédit d'étude obtenu en 2026.

- *Définir et réaliser des Itinéraires piétons sécurisés avec espaces de flânerie et de repos, de l'ombrage végétal et une signalétique.*

Plan de mobilité piéton réalisé en 2025 : planification directrice qui permettra d'améliorer la marchabilité à Prilly. Mise en œuvre prévue pour la prochaine législature.

- *Développer un réseau cyclable continu et de qualité sur les grands axes de mobilité.*

Planification cyclable réalisée en 2026 : planification directrice qui permettra d'améliorer la cyclabilité à Prilly. Mise en œuvre prévue pour la prochaine législature.

- *Adapter l'offre en stationnement vélo sur l'espace public.*

Environ 400 places vélos créées sur tout le territoire dans des pôles d'intérêts.

- *Repenser la politique de stationnement communal.*

Non réalisé.

- *Apaiser les axes secondaires en dissuadant le trafic de transit et en créant des zones de rencontre.*

Plan de mobilité TIM réalisé avec des objectifs ambitieux de réduction du trafic de transit dans les quartiers : mise en œuvre pour la prochaine législature (ou pas...).

- *Accompagner la réalisation de la ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) et du tram T1 en offrant des interfaces multimodales de qualité entre les différentes mobilités au niveau des arrêts prillérans.*

Projets terminés cet été : amélioration notable de la qualité prévue des interfaces notamment en augmentant l'arborisation et la qualité de la végétation et du mobilier urbain par rapport au projet initial (environ 120 arbres plantés vs 30 prévus initialement, plus des arbustes, une amélioration de la qualité des espaces végétalisés, etc.)

- *Adapter la ligne 33 en vue du passage de bus articulés, créer un nouveau terminus pour la ligne 38.*

Adaptation pour la ligne 33 effectués : des bus articulés pourront circuler dès que les tl auront des bus disponibles.

Nouveau terminus 38 : étude de faisabilité effectuée, mise en œuvre prévue pour la prochaine législature (ou pas...).

- *Soutenir la transition vers la mobilité collective par des mesures d'encouragement à la population telles que cartes de bus disponibles toute l'année.*

Nouvelles subventions d'abonnements de mobilité et gratuité pour les plus jeunes.

- *Construire un nouveau bâtiment exemplaire en biomatériaux pour la voirie et le centre rencontre et d'animation Carrefour Sud.*

Projet en stand by. Bâtiment sécurisé dans l'attente.

- *Rénover les enveloppes des collèges du Grand-Pré et de Mont-Goulin en atteignant une haute performance énergétique.*

Collège du Grand-Pré : travaux en cours et dont la fin est prévue pour 2027. Collège de Mont-Goulin : crédit d'ouvrage accepté pour une rénovation et une surélévation ambitieuse, début des travaux prévus en 2027.

- *Débuter une campagne de rénovation ambitieuse des bâtiments de la société immobilière communale.*

Etudes réalisées : plusieurs bâtiments ont un bon potentiel d'augmentation de surfaces à bâtir : début d'un projet à la Combette. Suppression de servitudes nécessaires.

- *Restaurer le Collège Centre de manière à pérenniser la richesse patrimoniale du bâtiment.*

Projet prévu pour la prochaine législature.

- *Requalifier les jardins familiaux afin de mettre en avant la culture potagère dans un environnement naturel protégé, avec une renaturation du ruisseau de Broye et la création d'un cheminement public.*

Projet refusé par le Conseil communal.

- *Assurer un cadre favorable à la création et à l'implantation d'entreprises.*
- *Mettre en place une politique de promotion économique pour créer des synergies entre les entreprises et la Municipalité.*

Pas fait (la promotion économique n'est pas spécialement attribuée au sein de la Municipalité 2021-2026).

- *Œuvrer pour la mise à disposition de surfaces à loyer raisonnable en faveur des commerces et entreprises locales.*

Pas fait (la promotion économique n'est pas spécialement attribuée au sein de la Municipalité 2021-2026).

- *Stimuler l'entrepreneuriat local par la création d'un fonds de microcrédit communal ou via d'autres organismes reconnus.*

Pas fait (la promotion économique n'est pas spécialement attribuée au sein de la Municipalité 2021-2026).

- *Œuvrer à une économie locale, circulaire et sociale.*
- *Soutenir les structures économiques coopératives.*
- *Promouvoir les circuits courts alimentaires en favorisant les producteurs locaux.*

Création du marché du mardi. Subventions du fonds DD favorisant les entreprises locales

- *Renforcer la stratégie financière communale sur le long terme.*
- *Déployer une stratégie financière visant à assurer une situation financière saine, en lien avec la croissance démographique et l'implantation de nouvelles entreprises.*

Analyse UCV établie, planification posée, stratégie définie.

- *Définir de nouvelles recettes financières liées aux patrimoines financiers de la ville ainsi qu'à celles des prestations communales afin de retrouver l'équilibre budgétaire.*

Fait (droit de superficie, casino, préemption et revenus des loyers, meilleure rentabilisation des locations communales, etc.). Equilibre budgétaire largement retrouvé.

- *Poursuivre les investissements en les priorisant.*

Les investissements sont nécessaires et la situation financière globale permet largement de les poursuivre.

- *Accélération de l'assainissement énergétique du bâti.*
- *Inciter les propriétaires à la rénovation du bâti avec le programme « Commune Rénove », offrant un accompagnement groupé pour l'assainissement du patrimoine bâti.*

Programme fait en collaboration avec autres communes et Romande Energie.

- *Garantir des aides financières attractives pour la rénovation des bâtiments.*

Renforcement des subventions et de leur financement.

- *Assainir énergétiquement le parc immobilier communal en supprimant les agents énergétiques fossiles et en priorisant les matériaux naturels de construction à faible énergie grise.*

Directive communale validée. Tous les nouveaux projets ont été exemplaires sur ce sujet.

- *Augmentation de la production d'énergie renouvelable locale*

Renforcer les aides financières communales en faveur de l'énergie solaire et de la géothermie.

Renforcement des subventions et de leur financement. Appel d'offres groupés. Programme d'aide pour la location de toitures.

Production photovoltaïque sur le territoire en ligne avec objectifs fixés.

- *Etendre et soutenir les communautés d'autoconsommation photovoltaïques sur les bâtiments locatifs.*

Projets démarrés mais manque d'intérêts des régies.

- *Développer le réseau de chauffage à distance (CAD) et contribuer à sa décarbonisation.*

Largement fait. Stratégie définie à long terme, financement des investissements garanti, décarbonation en cours.

- *Contribuer à la stratégie climatique de la Confédération.*
- *Réaliser un plan climat communal en fixant des cibles de réduction, compatible avec la stratégie climatique nationale.*

Plan climat réalisé avec une assemblée citoyenne. Un certain nombre de mesures déjà mises en place.

- *Sensibiliser et informer la population prillérane sur les enjeux du dérèglement climatique.*

Organisation de manifestations, apéro fresque du climat, toile pour le climat, la journée du vélo, etc.

- *Accompagner les plus démunis face aux conséquences du dérèglement climatique.*

Plan de création d'îlots de fraîcheur ; subvention pour une alimentation plus saine, etc.

- *Etendre la mobilité à faible émission carbone.*

Subventions pour la mobilité cycliste, extension et subvention pour les TP.

- *Encourager la mise en place de bornes de charge sur le domaine privé.*

Subventions mises en place (en sus des subventions cantonales).

- *Adapter progressivement les places de stationnement sur le domaine privé communal avec une infrastructure d'électromobilité.*

Etude de grappes de bornes sur le territoire communal. Validation pour les 2 premières grappes : mise en œuvre prévue pour cet automne.

- *Consolider le réseau de vélos en libre-service sur le territoire communal et renforcer le service de véhicules libre-service.*

Remplacement de Publibike par un nouveau prestataire en coordination avec tout l'agglomération : projet sous l'égide de Lausanne Région et de Région Morges. Mise en œuvre prévue ce printemps dans toute l'agglomération. Nouvelle solution plus flexible.

- *Ancrer la durabilité au sein de l'administration communale.*
- *Ancrer l'Agenda 2030 communal comme instrument de suivi et de contrôle de la bonne gouvernance de l'Administration communale.*

Mise en place de l'outil boussole 21.

- *Mettre à jour la politique d'achats durable de l'Administration.*

Fait.

- *Diminuer l'empreinte carbone de l'Administration en promouvant l'usage la mobilité douce et en recourant à l'économie locale et circulaire.*

Nouvelle politique pour les achats alimentaires lors de manifestations. Renforcement des moyens de mobilité douce.

- *Réorganiser l'usage de la Grande salle afin d'en faire un lieu de spectacle et d'exposition attractif.*

Travaux de modernisation à la Gde Salle. Sécurisation, augmentation des locations payantes pour des spectacles.

• **Dicastère de M. Sartorelli,**
en présence de la cheffe de service de l'enfance, Mme Clelia Argenziano, du chef de service jeunesse, sport et cohésion sociale, M. Dietrich Choffat et de la cheffe de service de l'office de la population, Mme Sandrine Böhlen.

Service de l'Enfance :

Le but était de consolider et continuer à développer l'accueil. Nous avons créé 128 places d'accueil supplémentaires à court terme pour les habitants de Prilly. On met en place la politique familiale de l'accueil en élaborant les barèmes.

Service de la jeunesse, sport et cohésion sociale

M. Choffat est arrivé début 2025 et les travailleurs sociaux de proximité également. Il existe une belle dynamique dans ce service.

3.6 Merci de nous présenter un tableau de suivi des projets de ce qui a été : a – Mutualisé – B : par dicastère ? Merci de nous présenter les outils mis en place ?

Demande incompréhensible...La Municipalité ne peut pas nous répondre.

3.7 Question complémentaire :

Merci de nous donner le taux global d'absentéisme du personnel en 2025, le taux par dicastères, avec une catégorisation en absences de moins de 1 mois, moins de 6 mois et maladie longue durée et comparaison avec 2024.

Dicastère M. Alain Gilliéron :

Service Informatique :

Il n'y a pratiquement pas de personnes absentes et pas de turn over.

Urbanisme :

Pas de turn over et de personnes absentes.

Dicastère de Mme Rebecca Joly

Le turn over a augmenté dans les services de Voirie et espaces verts et IEP. Un départ et une arrivée et ça se passe bien actuellement dans le service IEP. Dans le service EXG, on a dû gérer une absence longue durée problématique, maintenant l'équipe est au complet et ils travaillent bien ensemble dans les deux

services EXG et IEP. Trois absences longues durées pour lesquelles on a trouvé des solutions ou résilié les contrats.

On a pu engager un auxiliaire en poste fixe et un nouvel arrivant 6 mois en CDD qui va passer en CDI. Aujourd'hui tout se passe bien.

Pour Entretien des bâtiments, absence longue durée chez certains, 2 ou 3 cas sur 25-27 personnes, 3 départs à la retraite, pas de démission.

- **Dicastère de M. Maurizio Mattia (absent) en présence de Mme Rebecca Joly**

Energie et environnement :

Petite équipe, pas de turn over.

Service des Finances

Une seule absence de longue durée problématique.

Domaines et bâtiments

Un peu de changement quand je suis arrivé. Une personne dysfonctionnelle est partie. J'ai pu constituer mon équipe. Une autre personne est partie et n'a pas été remplacée depuis une année. Elle avait la charge de la rénovation du Grand-Pré et c'est moi qui ai dû tout reprendre. Un projet de plus de 20 millions, dur à gérer. Aujourd'hui l'équipe est stabilisée.

Complément de Mme Rebecca Joly

Il n'y a pas d'assurance perte de gain maladie pour les employés de l'administration de Prilly. C'est le chaos dans le service RH, car il n'y a plus de personnel suffisant pour gérer les RH. La gestion des absences longues durées n'est pas gérée depuis 5 ans déjà. Pour ces personnes, le salaire est assuré pendant 1 an à 100% et 3 mois à 75%, puis elles ne reçoivent plus de salaire mais elles ont toujours leur contrat de travail. En ce qui concerne l'assurance perte de gain accident, les employés de l'administration de la ville de Prilly sont assurés pendant 1 an.

Il faut du courage managérial, on ne peut pas garder quelqu'un des années si on ne lui donne pas de salaire et lui laisser son contrat. On doit aussi pouvoir résilier des contrats si les employés se moquent de nous.

3.8 Quelle analyse faites-vous du départ des dernières RRH ?

Question traitée dans les réponses des questions RH.

Complément de Mme Rebecca Joly

La vacance du service des RH existe depuis 2 ans, le service des RH a fait ce qu'il a pu.

Mais cette vacance a eu des impacts forts sur tous les services en sous-demande au niveau RH. On ne pouvait pas gérer les cas limites, on devait avoir l'appui des RH pour cela. Ce qui a créé un retard important de la gestion des situations problématiques. Sans service RH personne ne pouvait se plaindre non plus, ce qui a eu beaucoup d'impact sur l'administration.

Cette vacance de deux ans a eu des effets : les recrutements ont pris du temps. Le recrutement des RRH est compliqué. Puis deux RRH sont partis durant leur temps d'essai.

Les trois RRH ont compris que la gestion RH n'est pas standard dans l'administration de Prilly, personne n'est dupe. On s'attendait à des nouveaux RRH modernes et à chaque fois ça ne va pas.

Première RRH : la personnalité de cette personne ne convenait pas au poste, ce qui a été relevé par d'autres chefs de service. On avait des inquiétudes sur certains comportements de cette personne. La Municipalité a donc décidé de se séparer d'elle.

Deuxième RRH, le même constat sur le dysfonctionnement des RH, en plus de l'équipe RH en place qui posait des difficultés. Cette personne est partie car elle ne se sentait pas soutenue dans les réformes qu'elle voulait mener. Ce qui fût un coup dur pour certaines personnes de l'administration et créa beaucoup de tensions. Certains craignent le changement. Je n'ai pas collaboré avec cette deuxième RRH, car j'étais en congé maternité.

Troisième personne RRH qui a amené du changement au service RH. Suite à une démission au sein du service, il a pu changer son équipe. Il a également envie de faire évoluer l'administration vers quelque chose de plus moderne. Il apporte de nouveaux outils.

Question complémentaire : les deux responsables RH et le troisième actuels ont été recruté par des sociétés de recrutement ?

La première oui, la deuxième non, ça coûte trop cher et le troisième à moitié. Pour le troisième, on a cherché quelqu'un ad interim d'abord, puis il a été engagé avec un contrat à durée indéterminée, car il convenait bien au poste.

3.9 Question complémentaire : la gestion des salaires est passée du service RH au service des Finances. Pouvez-vous nous expliquer la raison et en quoi cela consiste ? (p.27 du rapport de gestion)

La gestion des salaires est compliquée. Beaucoup de soucis sur la gestion des salaires en voyant arriver MCH 2 qui demande encore plus de précisions. Le service des RH étant en difficulté, le service des Finances devait prendre en charge cette gestion. Ce qui équivaut à 0,6 EPT. La comptabilité et les paiements en font partie. On ouvre l'année des salaires et on fait les trois process pour le personnel fixe, le personnel surnuméraire et les mamans de jour, puis un contrôle mensuel et en fin d'année boucllement annuel. Tout ça pour 380 personnes.

Commentaire d'un-e membre de la Cogest suite aux réponses de l'ensemble de la Municipalité aux questions transverses

Domage de découvrir ces mensonges par omission permanente à la Municipalité. Rien n'est dit, en effet, comme la loi le demande. Mais il faudrait aussi oser dire qu'on s'est trompé, qu'on n'a pas fait juste. Depuis 4 ans la commission questionne ou interroge systématiquement la Municipalité sur l'efficacité de la gestion des ressources humaines dans l'administration communale. Aujourd'hui, en fin de législature, la parole se libère et nous constatons que les questions que nous avons soulevées étaient réelles. Nous regrettons profondément cette systématique de la langue de bois utilisée en se cachant derrière le secret de fonction. Il semble qu'il aurait été plus respectueux pour les collaborateurs de l'administration communale et des membres du conseil communal de Prilly, de reconnaître les faits et d'induire les changements nécessaires.

4. Questions spécifiques aux dicastères & services

4.1 Dicastère M. Alain Gilliéron

4.1.1 *Syndic : M. Alain Gilliéron*

4.1.2.1 Suspension du Municipal Ishan Kurt : fin mai 2025, pouvons-nous avoir accès au rapport de la préfète ou du moins connaître les conclusions de ce rapport ?

M. Kurt ayant fait recours tant au Tribunal fédéral sur la 1ère décision de la CDAP qu'à la prolongation de la suspension par le Conseil d'Etat, il n'est pas possible de rendre public le rapport de la Préfète, tant pour son contenu que pour ses conclusions.

4.1.2 Administration générale

Cellule de communication

4.1.2.1 Communication : qui gère le chargé de communication, quelles sont les priorités fixées, comment les ressources sont-elles partagées entre les services ? Et où en est la stratégie de communication établie en 2025 ? Est-ce que toutes les publications prévues ont été faites ? Sinon pourquoi ?

Le responsable de la communication est rattaché à l'Administration générale, service placé sous la responsabilité de la Secrétaire municipale. Cet employé est au service de tous les services sans différenciation. La stratégie, relatée partiellement dans le préavis no 16-2025, concernant le site internet a été suivie en relation avec les ETP à disposition, à savoir l'ETP à 100% du chargé de com ainsi qu'un.e stagiaire. L'ensemble des publications a été effectué et surtout réorganisé par la cellule de communication, selon les objectifs, les cibles et messages des services. La pertinence et l'aspect graphique des publications a été grandement améliorée grâce à la mise en place d'un guide de communication, ainsi que de formations à au moins un.e collaborateur.ice de chaque service. Le Prill'héraut a été maintenu à 5 exemplaires, la cellule de communication estimant qu'il n'était stratégiquement pas cohérent d'en proposer plus, mais plutôt de modifier sa mise en page, son format et d'y inclure plus de contenu rédactionnel (et par conséquent moins de « flyers » promotionnels). Cette tendance devrait se poursuivre en 2026. A noter pour 2026 le fait que le conseil communal n'a pas accepté le 0,6 poste demandé au budget 2026, ainsi que supprimé frs 90'400.- sur les frs 137'000.- demandé par la Municipalité. A l'évidence des priorités devront être identifiées au vu de ces deux éléments, non-octroi du poste et coupes. Un plan « media » avec différentes améliorations proposées a été présenté à la Municipalité et un rétroplanning des projets liés purement à la communication, pour les 3 prochaines années, a été présenté à la Cofin. Les restrictions budgétaires ne permettront de mettre en place qu'une seule des mesures proposées et cela avec l'appui budgétaire d'autres services.

4.1.2.2 Question complémentaire :

Nous souhaitons une présentation de la stratégie de communication (partie stratégique et pratique), ainsi que des supports graphiques, de la liste de presse élaborée- p.9 rapport de gestion

Voir les annexes 18 à 23, p. 53 à 103 du rapport de la Cogest.

4.1.2.3 Question complémentaire :

Quelle est la durée, en général, du traitement des naturalisations pour la partie communale, cantonale et fédérale ?

Cela concerne l'Administration générale et non pas l'Office de la population. Dès qu'on reçoit une demande du canton, on demande dans la semaine à la personne de nous donner les documents nécessaires, puis un examen de culture générale est prévu. La personne doit avoir trois mois pour se préparer à l'examen. Il est toujours fixé sur les mardis à 16h30. Puis la demande part à la PolOuest pour le rapport d'enquête. Ensuite la demande passe dans e-séance pour le préavis de la Municipalité. Puis, si tout est ok, envoi au canton pour voir si tous les documents sont complets. S'il y a besoin de compléments d'informations, c'est complété par l'Administration générale.

C'est la Municipalité qui décide l'octroi de la bourgeoisie, qui permet ensuite la naturalisation par le canton et la Confédération. C'est au niveau du canton que les démarches prennent plus de temps, au

niveau fédéral, cela va très vite. Au niveau communal, pas de dossier en attente, on convoque directement la personne.

4.1.2.4 Question complémentaire :

Quelle est le coût d'une procédure de naturalisation pour la personne qui entreprend la démarche ?

L'émolument communal de la procédure découle du barème fixé par commune. C'est la même chose au niveau du canton et de la confédération. Un émolument fixe est demandé pour l'obtention de la bourgeoisie.

4.1.2.5 : Question complémentaire

Quelle est l'information donnée à la population concernant l'accès aux cartes CFF ?

Une publicité dans le Prill'héraut de temps en temps, pas besoin d'en faire plus. Auparavant, il y avait les cartes des communes, puis elles ont été supprimées et remplacées par des cartes CFF. Tout le monde peut venir en chercher, même des personnes n'habitant pas Prilly. Tous les jours, on en vend. Le prix est assez élevé, plus de 50 CHF, mais par contre, il n'y a plus de limitation du nombre de cartes vendues. Elles sont nominatives, donc la carte d'identité est obligatoire pour en obtenir.

Archives

4.1.2.6 Question complémentaire

Dans quel(s) bâtiment(s) se trouvent les archives physiques ? Y-a-t-il assez de places ?

Les archives se trouvent au sous-sol du bâtiment administratif. Un local avec deux postes pour deux archivistes. Il y a encore de la place pour les archives et on va passer sur la GED, donc on en aura de moins en moins besoin. Les PV de la Municipalité par exemple, doivent être gardés en format papier, mais les autres documents sont de plus en plus informatisés. L'Archiviste travaille sur deux communes, Prilly et Ecublens. Elle s'est beaucoup investie pour le film sur Prilly. Elle est présente tous les mardis et les vendredis.

4.1.3 Service des Ressources humaines

4.1.3.1 Quelles sont les raisons qui vous ont amené à réintroduire des primes fin 2025 ? Où en est la refonte de la grille salariale ?

La Municipalité a décidé d'octroyer une prime unique de frs 1200.- (prorata du % du temps de travail) en remerciement d'une année 2025 pour le moins compliquée de l'ensemble de l'administration.

Reprise du taux d'indexation en septembre 2025, à 0,1. Est-ce que cela valait la peine ? Que 20 ou 30 CHF de plus soient versés aux employés de l'administration ? Nous avons décidé de verser une prime unique pour compenser le climat difficile avec les remous de l'Exécutif et toutes les problématiques à l'interne. Un temps vraiment compliqué pour l'administration. Le refus du budget a également créé beaucoup de tensions entre les collaborateurs.

La prime unique est une méthode classique dans une entreprise. Pas eu d'indexation, mais une prime pour féliciter l'effort et reconnaître les difficultés.

En 2025, pas de refonte de la grille salariale possible, car il n'y avait pas de chef de service RH. De toute façon, si vous voulez faire des économies avec une nouvelle grille salariale, il faut oublier. Il ne faut pas croire qu'on peut contenter tout le monde et on doit également pouvoir se comparer au privé.

4.1.3.2 Question complémentaire

Pourriez-vous nous transmettre la grille salariale utilisée ?

La grille salariale n'a pas été transmise. Et la Cogest ne l'a pas demandée à nouveau.

4.1.3.3 Concernant les départs successifs des responsables des Ressources humaines, merci de nous préciser les raisons qui ont conduit à la démission de la dernière titulaire du poste. Pour chacun des trois départs de responsables RH, une synthèse des motifs (par exemple climat de travail, charge, gouvernance, organisation) a-t-elle été établie ? Un rapport d'analyse du dicastère a-t-il été rédigé à la suite du troisième départ ? Enfin, un audit interne ou externe du dicastère des Ressources humaines a-t-il été réalisé ou est-il prévu depuis ce dernier départ ?

La dernière titulaire a décidé de ne pas poursuivre dans son poste au terme de son temps d'essai. La Municipalité en a pris acte. Un communiqué commun a été produit. Concernant celle en poste en 2024, c'est la Municipalité qui a décidé de ne pas poursuivre les relations de travail au terme du temps d'essai. Quant à la 3e, c'est elle qui, en 2023, n'admettant plus la gestion et attitude d'une partie de la Municipalité, a donné sa démission après 12 ans de fidélité à la Ville de Prilly.

4.1.3.4 Processus de recrutement : mandat externe : quelle société de recrutement (cabinet de chasseur de tête ou agence RH) ont été mandatées pour chacun de ces deux recrutements ? Le cahier des charges est-il en adéquation avec le profil recherché ? Quel est le coût de ces recrutements ?

Il sera répondu oralement lors de la rencontre du 28 avril 2026.

4.1.3.5 Mesure corrective et gouvernance : Enseignements tirés : quelles mesures concrètes l'exécutif a-t-il mises en œuvre pour stabiliser ce poste et éviter la reproduction des problématiques identifiées ?

Nul besoin de mesures. Simplement, espérer que lors du prochain recrutement, la Municipalité aura plus de chance et tombera sur la bonne personne, tant au niveau capacité, résistance au stress que longévité dans le poste. A noter que depuis le 1er septembre 2024 au 1er juillet 2025, ainsi que du 1er septembre 2026 au 9 janvier 2026, la ville de Prilly a fonctionné sans chef/cheffe de service RH. Donc, sans coûts salariaux.

4.1.3.6 Question complémentaire :

Pourriez-vous développer le " nul besoin de mesures" au regard des derniers départs ?

Oui je pense la même chose de mon côté, de votre côté, ce n'est évidemment pas le même point de vue. La première RRH nous a quitté car elle n'appréciait pas une partie de la Municipalité. La deuxième RRH

n'avait pas les qualités requises. Puis, il y a eu une certaine attente pour repourvoir le poste, on a trouvé la bonne personne qui n'était pas disponible de suite, car elle travaillait dans un autre lieu jusqu'au premier septembre 2025. Elle a finalement été engagée, elle a fait ce qu'elle devait comme RRH, puis elle nous a communiqué qu'elle ne pouvait pas continuer. Elle ne supportait pas la pression globale dans l'administration de la Ville de Prilly. Les réformes qu'elle voulait mettre en place n'étaient pas force de proposition. On a attendu 8 mois pour rien.

Ensuite, à nouveau un temps de latence. Un cabinet de recrutement qui travaille beaucoup avec nous a cherché à notre demande un RRH ad interim, on ne voulait pas laisser à nouveau ce poste vacant trop longtemps. De janvier à février 2026, M. Devaud a été engagé ad interim, puis il a fait acte de candidature dans le processus de recrutement. Avec ses qualités, il a montré qu'il était adéquat lors du temps en interim, il a donc été engagé.

Des enseignements à tirer de tout ça ? Le climat de l'administration n'est pas la faute des chefs de service, ils seront contents que ça se pacifie, mais l'esprit général reste bon. Sur 248 personnes à Prilly, 10 personnes nous posent problèmes dans différents secteurs. Ils sont dans une systématique « je n'ai pas ce que je veux, alors je râle ».

Question complémentaire : Vous avez utilisé un cabinet de recrutement pour les 3 ? On aurait pu demander un dédommagement à ce cabinet ?

Non. Dans la ville de Prilly, on a douze services avec différents profils, c'est compliqué. On a posé le cadre du recrutement avec d'autres cabinets, pour faire le mieux possible. M. Devaud a fait un organigramme avec tous les postes et remplaçants pour que les choses soient claires pour les prochains engagements.

Question complémentaire : Service des finances a repris la gestion des salaires. Cela fait suite aux difficultés assez importantes du service RH ?

Ça fait partie des difficultés de certaines personnes du service RH pour la gestion des salaires.

Question complémentaire : Il y a 2-3 ans, la Cogest avait relevé le risque que représentait une seule personne responsable de la gestion des salaires. Cette observation de la Cogest n'a pas été prise en compte ?

Tous les responsables RH ont pu être ce deuxième regard. Mais comme il n'y avait plus de responsable RH, l'adjointe du service des finances est venue en renfort de l'équipe RH. Elle avait les compétences pour reprendre ce deuxième regard de la gestion des salaires. Actuellement elle a repris complètement cette gestion avec le chef de service des Finances. Il y a donc une continuité.

Trois processus dans la gestion des salaires c'est compliqué. Une personne responsable des salaires sera engagée dès l'été en plus de M. Devaud, qui a les compétences pour s'occuper de cela.

4.1.3.7 Merci de nous transmettre la liste, à fin 2025, des fonctions pour lesquelles un piquet est prévu ? De nous dire combien celui-ci est rémunéré par heure ? En cas d'appel, le collaborateur est-il payé ou récupère-t-il ce temps en heures supplémentaires ?

Les coûts sont variables en fonction du travail accompli. Concernant le plan canicule, il est en vigueur du 15 mai au 15 septembre, tous les week-ends et est assuré par le Greffe - par tournus. Le dédommagement par week-end se monte à CHF 100.-

4.1.3.8 Questions complémentaires :

1. Merci de bien vouloir demander aux autres services la liste des piquets
2. Quels sont les services concernés par les piquets.
3. Les collaborateurs récupèrent-ils leurs heures de piquets
4. S'ils sont payés, ont-ils une majoration ?

Services concernés : EXG, greffe et service informatique.

Les heures de piquet sont payées aux collaborateurs, payées au prorata de leur salaire.

4.1.3.9 Répartition et augmentation des EPT : Comment est suivie la répartition au sein des différents services, y compris la distinction entre le personnel fixe, le personnel occasionnel, les stagiaires et les apprentis. Pouvez-vous nous montrer une version correcte d'un tableau EPT, beaucoup de versions existent avec des chiffres qui ne sont pas corrects.

Après extraction via le programme ABACUS, la situation se présente ainsi au 31.12.2025 dont une annexe anonymisée est ci-jointe² :

Nombre de collaborateurs : 240

EPTs : 190.04

4.1.3.10 Question complémentaire :

Merci de nous donner le taux global d'absentéisme du personnel en 2025, le taux par dicastères, avec une catégorisation en absences de moins de 1 mois, moins de 6 mois et maladie longue durée et comparaison avec 2024.

La gestion par dicastère n'est pas possible. On pourrait le faire techniquement, mais il faudrait reprendre la base ABACUS.

Pas de gros problèmes majeurs, sauf 2,4 % d'absences longues durées représentant des risques conséquents (voir annexe 25 p.113 du Rapport de la Cogest). Une nouvelle réorganisation du service RH a été proposée à la Municipalité. Le service sera au complet en août 2026, deux partenaires seront engagés pour s'occuper des suivis spécifiques dans le but d'éviter les absences longues durées.

A Prilly, les employés n'ont pas d'APG maladie, donc on ne peut pas les remplacer en cas d'absence. Par défaut, dans ces cas-là, les contrats ne peuvent pas être résiliés. Nous faisons de la détection précoce, avec l'AI, des mesures sont prises.

4.1.3.11 Question complémentaire

Merci de nous donner le taux de rotation par dicastère et comparaison avec 2024.

Le turn over a augmenté. Abacus n'est pas assez exploité. On fait comme on peut.

Attention les surnuméraires peuvent fausser le taux de rotations. Avec MCH2 quelque chose de plus propre est possible, mais il faudrait faire des changements.

Beaucoup de mouvements et risque de départ sont possibles suite aux élections, c'est valable pour toutes les communes. On observe toujours du brassage après les élections.

² Voir Annexe 10 Liste des employés au 11.02.2026 anonymisée

4.1.3.12 Question complémentaire :

Merci de nous transmettre le nombre d'heures de formation globale du personnel, la comparaison heures de formation courte/longues, le ratio par rapport au nombre d'heures travaillées, la répartition par dicastère.

Le taux de formation est faible, très faible pour autant de personnes. On encourage les formations. Dans la perspective de mettre par la suite en place des formations à différents niveaux avec des cursus. Le management des absences, par exemple, sera une formation proposée aux cadres. Puis on va faire un catalogue de formation également sur l'externe, avec partage des expériences, également avec d'autres communes.

4.1.3.13 Est-ce que la supervision au niveau des chefs de service s'est poursuivie ?

Quatre ateliers intéressants ont eu lieu en 2024, pour améliorer la collaboration et l'entente. On devait faire une structure de séance en 2025, sur e-séance exécutif. On a fait un programme des séances, un animateur était nommé avec des points notés à l'avance. Mais les séances manquaient de substance, donc on a ajouté des présentations des différents chefs de service. Les points relationnels n'ont pas été maintenus. L'entente passe, mais nous ne sommes pas en garderie, on ne va pas tous s'inviter à boire un café. Mais on doit bien communiquer. Ces séances sont obligatoires, mais tous ne viennent pas. Chaque semaine on doit voir les sujets transverses, pour éviter de travailler chacun dans son coin.

Pour la séance du lundi, tous les points sont visibles jusqu'à jeudi midi, la Municipalité peut ensuite les lire jusqu'au lundi. S'il y a des points inter-services, on demande à tous les services concernés s'ils sont d'accord avec ce qui est noté dans les points. Les tensions et les clans dans le collège des chefs de service venaient de l'Exécutif. Problèmes de loyautés envers leurs Municipaux respectifs. On n'est pas là pour prendre parti en tant que chef de service. Nous devons créer une meilleure communication au sein des chefs de service.

On nous a confirmé que les clans se sont atténués. Il y a des affinités bien sûr, mais on travaille pour la ville avant tout, ce qui n'est pas acquis pour tout le monde.

Le responsable RH ne ressent pas de tensions au sein des chefs de service. Le fait qu'un chef de service pour les RH soit de nouveau présent, va beaucoup aider les autres chefs de service.

Commentaires de M. Alain Gilliéron

M. Gilliéron remercie ses chefs de services, il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec eux et ils étaient très professionnels. Les années 2025 et 2026 sont des situations particulières, dans une Municipalité réduite en effectif à cause d'une suspension et un arrêt maladie. Circonstances également difficiles en fin 24 avec le refus du budget etc. Je n'ai jamais eu des situations humaines si dures à gérer. Au niveau de la Municipalité, je suis le RH, j'ai essayé de faire en sorte qu'on ne soit pas hors quorum, c'est difficile. Bilan correct voir bon dans certains services, peut mieux faire dans d'autres, la Berezina a pu être évitée.

Encore faut-il être uni en Municipalité, impossible pendant ces 5 ans. Ces 3 dernières années surtout. Mais on n'a pas tout fait faux.

4.1.4 Service Urbanisme & constructions

Cheffe de service Mme Amina Ould Henia

4.1.4.1 Merci de nous transmettre la liste (mentionnant les dates de début des demandes) des permis de construire en cours en précisant, cas échéant, les problèmes posés au service ?

Document transmis, voir annexe 23 p.101 des annexes du rapport de la Cogest.

4.1.4.2 Quel est le coût total réel pour la commune (frais juridique internes et externes, honoraires d'avocat, expertises etc) concernant les demandes d'expropriation de servitudes liées à des projets immobiliers, comme par exemple le projet de la parcelle 661 à Prilly ? Dans un tel cas, quels sont les coûts réels supportés par la commune dans les démarches engagées au bénéfice direct d'un promoteur immobilier privé ? Quels sont les montants effectivement refacturés au promoteur concerné et enfin est-ce qu'il existe une convention encadrant la répartition des coûts entre la commune et les promoteurs ? Est-ce que la pratique actuelle est conforme aux principes de bonne gestion de l'argent public ?

Les coûts des honoraires avocat et procédures pour les recours liés aux demandes d'autorisations sont de CHF 94'336.- en 2025.

Dans le cas de ce dossier, une convention a été conclue avec le propriétaire, qui s'engage à prendre à sa charge tous les frais de la procédure. Toutes les factures reçues, ont été refacturées. Ce dossier ne prend pas plus de temps que les autres et fait partie des tâches du service. En effet, l'art. 51 LATC, stipule que La municipalité peut décider de la libération d'une servitude qui entrave une planification. Dès lors, que ce n'est pas une obligation (comme un permis), la Municipalité peut convenir d'un accord financier.

4.1.4.3 Questions complémentaires

1. Il y a-t-il eu des frais supplémentaires liés à d'autres parcelles nécessitant également des frais d'expropriation ?
2. Le montant des 94'336.-. correspond à quel pourcentage de l'ensemble des frais engendrés par les procédures de recours en 2025 ?

Non.

4.1.4.4 Au sein du département de l'urbanisme, existe-t-il d'autres situations où des ressources communales sont engagées au bénéfice d'intérêts privés et selon quelles modalités financières ?

Avec de nombreuses heures à l'appui, dans tous les dossiers qu'ils soient communaux ou privé. Il n'est pas rare que la ville, via le service et avocat communal, défendent la position municipale au bénéfice d'un privé. En cas de succès, des dépends peuvent être obtenus. Mais les frais d'avocat communal ne sont pas remboursés par la partie défendue.

4.1.4.5 Permis de construire : AC.2024.0171, CDAP, 28.11.2025, De votre point de vue, quelles sont les raisons qui ont fondé votre décision ? Quel est le coût, pour la commune, des heures de travail du service de l'urbanisme, des frais d'avocat, des débours à payer ?

L'immeuble envisagé sur cette parcelle a une SPd de 1552.36m². Si les servitudes sont maintenues, la SPd serait de : 488 m², ce qui équivaut réduction d'entre le 64% et le 69% des droits à bâtir (sans et avec bonus).

Le maintien de ces servitudes va donc à l'encontre des intérêts publics suivants :

1. La densification correspond au principe fondamental d'utilisation mesurée du sol (art. 1 al. 1 LAT), qui impose une rationalisation de la zone à bâtir plutôt que son extension. La densification des zones à bâtir répond à un intérêt public particulièrement important, notamment dans les centres urbains, en limite immédiate du site stratégique F « Route de Cossonay » et à proximité des services.
2. Le besoin notoire de logements dans le Canton et la Commune constitue un intérêt public prépondérant. Au 1er juin 2025, le taux était de 0.58. Il est important de créer des logements dans les zones à bâtir existantes.
3. La création de LUP est nécessaire afin de favoriser la construction de nouveaux logements qui correspondent aux besoins de la population, qui a de moins en moins accès au marché libre.

Tous les frais et dépenses de la procédure sont payés par le propriétaire de la parcelle 661. Une convention a été signée avec lui suite à la décision de la Municipalité d'appliquer l'art. 51 LATC. Cette pratique est habituelle dans le cadre de la planification communale ou du développement de projets. Les heures engagées par le service font partie de ses diverses tâches.

4.1.4.6 Quelles sont les mesures de sécurité et normes d'incendie dans les lieux publics soit privés et communaux ? Et qui assure le contrôle et à quelle fréquence ?

Les contrôles des établissements publics s'effectuent au moment du renouvellement de la licence (changement du gérant) ou si une demande d'autorisation est déposée pour des travaux. Dans le premier cas, la police du commerce tient la liste des établissements publics et adresse les demandes de renouvellement des licences à la commune. La liste des établissements est transmise en annexe (Liste des établissements avec Licence @1008 PRILLY³). Le service URB fait une visite de l'établissement pour vérifier qu'il est conforme au dossier d'enquête. Si des changements sont survenus, le service demande une nouvelle attestation de conformité du responsable assurance qualité feu (RAQ), qui a la responsabilité de la conformité incendie des établissements. Si tout est conforme, la Municipalité valide le renouvellement de licence. Dans le 2ème cas de demande d'autorisation, le service procède également à une visite de conformité et demande l'attestation RAQ avant délivrance du permis de conformité.

4.1.4.7 Merci de nous transmettre la liste de tous les établissements publics et privés que la commune a contrôlé en 2025. Y en a-t-il qui ont "échappé" aux contrôles ?

Idem, les contrôles sont effectués si une demande d'autorisation est faite ou au moment de la demande de renouvellement de licence (changement de gérant). Voir annexe 11 p.29 des annexes du rapport de la Cogest (Liste des établissements avec Licence @1008 PRILLY⁴).

³ Voir annexe 11 : liste des établissements avec licence à Prilly

⁴ Idem

4.1.4.8 Comment la pollution lumineuse est-elle gérée par le service ?

Plans d'affectation

- Des dispositions sont déjà indiquées dans les plans d'affectation, recommandant un éclairage sobre, parcimonieux et orienté vers le sol, pour ne pas perturber la faune.
- Projet MAJ du PGA :

Article 2.28 bis Pollution lumineuse

1 Une attention particulière sera portée sur le fait de limiter la pollution lumineuse, notamment durant les heures creuses de la nuit. L'éclairage des jardins sera limité autant que possible et tous les dispositifs lumineux dirigés vers le ciel sont interdits. Les éclairages extérieurs seront élaborés dans le respect des préconisations du chapitre 4 du cahier d'application du Plan lumière de la Ville de Prilly. Hormis dans certains secteurs spécifiques déterminés par la Municipalité, la température de couleur ne pourra pas dépasser 2'200 kelvin.

2 Un concept d'éclairage devra accompagner la demande de permis de construire. La norme SIA en vigueur s'applique pour toute nouvelle construction ou demande d'éclairage.

3 Pour le surplus, les règles concernant les sources lumineuses des activités commerciales sont régies par le règlement communal sur les procédés de réclames.

Demandes d'autorisations

Soumises à la Municipalité et évaluées au cas par cas. Des horaires d'allumages sont édictés et si l'enseigne présentent une potentielle nuisance, elles sont refusées.

Charges au permis :

Conformément au Règlement communal (Art. 13 Éclairage/allumage de réclame) « la Municipalité peut limiter l'intensité et la durée de l'éclairage du procédé. Les procédés de réclame intermittents et/ou clignotants ne sont pas autorisés ».

L'éclairage des enseignes ne doit pas causer de nuisances. Elles s'allumeront, si nécessaire, dans la plage horaire 6h00 à 23h00. Leur intensité sera au maximum de 500 cd/m2 selon les recommandations pour la prévention des émissions lumineuses (2021, page 143) de l'OFEV pour les centres urbains et commerciaux. Elle doit s'adapter à la luminosité ambiante. Conformément au Plan lumière de la Ville de Prilly (Plan directeur, page 24), « l'utilisation d'une température de couleur la plus chaude possible est recommandée (au même titre que l'éclairage des espaces de circulation qui permettent d'accéder à ces bâtiments privés) ». Dans ce cas, une température maximale de 2700 K identique à l'éclairage du réseau routier est préconisée (Plan directeur, p. 14).

4.1.4.9 Question complémentaire :

Fermetures et vie économique

Plusieurs établissements sont mentionnés comme « fermés » ou « fermés temporairement » dans la liste transmise (Chez Bourgeois, La Galicienne, La Calypso, La Bomba Disco Club). Quelles sont les raisons de ces fermetures ? La commune a-t-elle une stratégie pour revitaliser ces lieux et soutenir l'économie locale ?

On a peu de moyens d'interférer, c'est du domaine privé. Au Chemin du Centenaire, une nouvelle boulangerie est prévue. Le propriétaire de « Chez Bourgeois » a disparu du jour au lendemain. La tenancière de « La Calypso » a disparu subitement aussi. Pour « la Bomba », problème de gestion et de patente, donc la police a décidé de fermer. On ne peut pas obliger les gens à faire quelque chose. On peut

favoriser si besoin. On a un fond d'aide à l'économie qui peut aider en cas de baisse du chiffre d'affaires, en cas de travaux par exemple.

A Malley, beaucoup d'entreprises se sont ou vont s'installer, ce qui génère beaucoup de développement de l'économie. Il faudra faire attention à la préservation des commerces existants dans les autres quartiers.

4.1.4.10 Question complémentaire :

Depuis trois ans, la COGEST demande un tableau annuel mettant en évidence le nombre de LUP existant dans la commune, avec le total annuel. Merci de nous le fournir le plus rapidement possible afin qu'il figure dans le rapport.

Voir annexe 17, p. 48 des annexes du rapport de la Cogest (Règlement communal relatif aux conditions d'attribution des logements à loyers abordables (LLA) Urbanisme, présentation du 16 mars 2026 à la Municipalité).

4.1.4.11 Question complémentaire :

Merci de nous donner des exemples d'immeubles démolis. Quelles sont les causes des démolitions ? Par quoi ont-ils été remplacés ?

Les immeubles démolis sont souvent des maisons familiales qui sont remplacées par des immeubles. Par exemple, au chemin de Sous-Mont, il y a un petit immeuble de 5 étages remplacés par un plus grand immeuble.

4.1.4.12 Question complémentaire :

p. 16, merci de nous donner le ratio PPE/locatifs des 48 logements ayant reçu un permis d'habiter en 2025.

Voir annexe 23 p.106 des annexes du rapport de la Cogest.

4.1.4.13 Question complémentaire :

p. 17, Patrimoine arboré : "pour affiner les articles du règlement" nous donner des exemples svp

Le règlement cantonal est affiné pour la ville de Prilly spécifiquement.

4.1.4.14 Question complémentaire :

p. 17, procédé de réclame : merci de nous parler du recours de cette société.

La Municipalité avait prolongé la convention avec la SGA, mais « Horizon affichage » a demandé à la Municipalité de dénoncer la convention avec la SGA qui n'était pas encore terminée, la Municipalité a donc refusé. « Horizon affichage » a menacé de faire un recours, la Municipalité a décidé de faire un appel d'offres. La Municipalité a reçu deux offres « Horizon-affichage » et SGA, « Horizon-affichage » est meilleur pour le critère financier, SGA sur le plan social et durable est meilleur. C'est la SGA qui a été choisie. Aucun recours n'a été fait finalement par « Horizon-affichage » suite à cet appel d'offres. Mais tout le processus d'appel d'offres a pris du temps.

4.1.4.15 Question complémentaire :

p. 17, commission de salubrité : quelles sont les suites données aux 4 plaintes de locataires ?

En général, suite aux plaintes des locataires, le service intervient et fait pression sur les gérances pour que les problèmes relevés soient résolus (moisissure, saleté etc.). Un rapport de salubrité est fait par le service de l'urbanisme, mais légalement on ne peut rien faire.

Les quatre plaintes :

Cossonay 6 : demande de visite par la locataire : infiltration au plafond de la cuisine. Suite à la visite et au rapport établi, la gérance a fait repeindre la cuisine et nettoyer les joints de la salle de bains.

Rochelle 4 : demande de visite par la fille de la locataire : apparition de moisissures suite à plusieurs dégâts d'eau. À la suite de la visite et du rapport, la gérance a relogé temporairement la locataire le temps des travaux de réfection. Les travaux sont désormais terminés et la locataire a pu réintégrer son logement.

Flumeaux 12 : demande de visite par la locataire : moisissures sur certains murs. Suite à la visite et au rapport, la locataire a quitté l'appartement (processus déjà en cours lors de la visite). Le propriétaire a ensuite réalisé les travaux de réfection nécessaires.

Florissant 9 : demande de visite par la gérance : présence de punaises de lit dans un appartement, désinfection impossible en l'état. Lors de cette intervention, un rapport a également été établi pour un appartement voisin.

Pour le premier appartement, la gérance a été mise en contact avec le CMS pour procéder au nettoyage. Le médecin cantonal avait déjà été informé via le CMS afin d'assurer la prise en charge du cas.

Pour le deuxième appartement, la gérance a obtenu l'accord des locataires pour évacuer et nettoyer l'appartement avant de procéder à la désinfection.

4.1.4.16 Question complémentaire :

p. 18, taxe équipements communautaires : question sur les chiffres transmis.

La différence a été payée sans convention et sans recours entre 2022 et 2025 par toutes les personnes concernées. Tout est réglé.

4.1.4.17 Question complémentaire :

p. 19, le règlement d'attribution des LUP est-il terminé ? si oui, nous le présenter, si non, nous l'expliquer en l'état.

Oui il est terminé et présenté à la Municipalité (Annexe 17 p.43).

4.1.4.18 Question complémentaire :

Impact financier des LUP

Quel est l'impact financier pour la commune des obligations LUP (Logements d'Utilité Publique) ? Les nouveaux immeubles en PPE génèrent-ils plus de recettes fiscales que les immeubles

locatifs ? Avons-nous une stratégie pour maximiser les rentrées fiscales tout en respectant nos obligations légales ?

Cela touche aux impôts par habitant.

Pas d'information sur la différence entre immeuble loué et immeuble en PPE on ne la voit pas, c'est dilué.

Etudiant-e-s et personnes âgées ne peuvent pas se permettre de payer le loyer des LUP. C'est fait surtout pour la classe moyenne. Donc, on ne baisse pas les rentrées fiscales avec plus de LUP. Dans le service des finances, on ne se penche pas sur ce genre de stratégie.

4.1.5 Service Informatique

Chef de service M. Alexandre Marchon

4.1.5.1 Mise en place officielle d'un piquet 24/7 au sein du service informatique : Qui en est responsable ? Comment le responsable est rétribué ? Qui gère ce piquet ? Quelles sont les personnes qui sont à même de gérer ce piquet ?

Le responsable qui assume le piquet informatique est le Chef de service. En cas d'absence, un employé du service est prévu. Cette importante fonction est rétribuée par fr 1500.- par mois. PolOuest est également concerné par ce piquet et paie la moitié.

4.1.5.2 Question complémentaire :

1. En cas d'absence subite ou lorsque le chef de service est injoignable, existe-t-il une procédure écrite prévue qui détaille les marches à suivre ? 2. Comment légitimer le fait qu'une seule personne soit responsable de la sécurité informatique de la Ville de Prilly et de la PolOuest ?

Non pas de procédure écrite en cas d'absence subite. Le piquet implique d'être joignable, comme tout piquet. Dans la pratique on ferait appel au suppléant. Un groupe WhatsApp a été constitué. La personne de piquet, soit le Chef de service, est le premier point de contact. Depuis 3 ans ce groupe a été créé pour dispatcher ensuite les tâches. J'ai répondu dans l'heure au pire des cas.

Le piquet concerne deux sujets la sécurité et la disponibilité des systèmes. La personne de piquet représente juste une personne de contact. Le système réagit sans constat humain. Il s'agit donc d'une chaîne de responsabilité, le Chef de service n'est qu'un point de départ. C'est légitime que ce soit le Chef de service qui assume et ensuite une chaîne s'enclenche. Un exemple, arrêt du système de téléphone de la POLOuest, c'était une panne critique, il n'y avait plus de téléphone pour police-secours. Le Chef de service était en congé sur un bateau, il a réglé le problème rapidement. Trois heures plus tard tout fonctionnait normalement.

Question complémentaire : Combien d'interventions en 2025 ?

Deux incidents, en-dehors des horaires de travail, depuis 6h30 jusqu'à 18h il y a toujours quelqu'un de l'équipe au bureau.

Question complémentaire : Ce n'est pas trop contraignant pour une seule personne ?

Vous devez toujours avoir votre téléphone et votre ordinateur, ça fait partie de la charge et j'assume. Il y a un suppléant en cas de besoin.

Question complémentaire : Quoi qu'il se passe au niveau téléphonie ou informatique c'est d'autres acteurs qui prennent en main la panne ?

Pas forcément, parfois c'est le Chef de service. Pour 50% des pannes on trouve une solution sans passer par nos prestataires.

Question complémentaire : en cas d'accident de voiture du Chef de service que se passe-t-il ?

L'épouse du chef de service est avertie, si ça arrive, l'employeur (Ville de prilly) sera informé. Dans les 5 à 10 min. Le Chef de service fait le relais, les prestataires reçoivent de suite l'info si une solution n'est pas trouvée.

Par exemple, la téléphonie de la PolOuest est complexe. On vient de revoir la convention avec PolOuest, mais il a été décidé de poursuivre la collaboration sous le même modèle. On pourrait aussi prendre un

prestataire externe, mais attention les prix sont importants et ils ne connaissent pas les systèmes informatiques de la Ville de Prilly.

4.1.5.3 GED : Une communication municipale (communication municipale no2 de juin 2025) nous a informé que le préavis portant sur la GED avait un crédit qui a été largement dépassé. Quelles sont les raisons de ce dépassement ? Et de combien est-il?

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces dépassements : les coûts des intégrations avec les solutions informatiques de la commune, sous-estimés dans le préavis ; le changement de prestataire ELO ; la prolongation du projet de 15 mois ; les prestations supplémentaires d'Elca en suppléance de la commune ; ainsi que les modules ELO complémentaires non prévus.

Le montant consommé à ce jour est de CHF 522'730, avec une estimation finale à CHF 587'751.

4.1.5.4 Quelle stratégie et gouvernance ont été mises en place en matière de sécurité informatique ? Quelle stratégie et gouvernance ont été mises en place pour les applications métiers et leur développement ? Quelle stratégie et gouvernance ont été mises en place pour le choix et les achats de licences ?

À ce jour, aucune gouvernance — ni informatique, ni des données, ni de la sécurité — n'a été officiellement étudiée ni mise en place. Pour cette raison, nous avons dans un premier temps travaillé sur des projets permettant de pallier les principaux risques liés à ces manques de gouvernance, avant d'entamer la mise en place de la gouvernance elle-même.

Il est prévu, en 2026, de lancer et de commencer la mise en place d'une gouvernance des données et de la sécurité, adressée en partie par le budget de fonctionnement. En fonction du résultat de l'inventaire de base et des besoins émis par la municipalité, il sera possible d'agir par itérations.

La gouvernance informatique globale sera proposée pour être traitée dans le cadre du préavis-cadre de législation informatique 2026–2031, la partie applicative étant traitée par cette gouvernance globale.

Concernant le choix des licences, nous n'avons pas de stratégie particulière, si ce n'est de remettre en question le besoin à chaque renouvellement et d'obtenir d'autres offres si le prix ne paraît pas cohérent.

4.1.5.5 Quelle est l'implication du service informatique dans les projets des applications métiers ? Est-ce que vous pouvez nous informer de la liste des applications métiers qui sont actuellement développées, ainsi que les critères d'octroi pour de tels développements ?

L'implication du service informatique dans les projets d'applications métiers dépend directement de chaque projet.

Le service informatique a d'abord un rôle de cadrage du besoin au travers de l'élaboration d'un cahier des charges avec le service demandeur. Ensuite, nous participons à l'élaboration des offres et au transfert du besoin au prestataire, pour autant que le métier nous ait impliqués.

Puis, en fonction de l'offre établie avec le prestataire, nous participons activement — ou non — à la phase de développement et de déploiement. Il n'existe pas de critères spécifiques pour de tels développements, ni de liste formelle des développements des applications métiers à proprement parler.

Cependant, nous disposons d'une liste de projets comprenant 54 projets ouverts et 21 projets planifiés (à la date du 01.03.2026). Ceux-ci incluent de nombreux développements pour diverses applications métiers, parmi lesquels on peut notamment citer : développements Abacus, Innosolv (automatisation du

registre foncier), Affaires patrimoniales (Domaines et bâtiments), gestion des abonnements de la piscine, gestion du nouveau SIT, suivi de la mise en place de la GED, suivi du développement du guichet virtuel, logiciel d'aide individuelle au logement eSwyss, site web public de la Ville de Prilly, gestion des permis de construire avec l'urbanisme, ainsi que eSéance pour le législatif.

Service Culture et intégration repris par M. Le Syndic Alain Gilliéron suite à la suspension de M. Ihsan Kurt.

4.1.6 Culture et intégration

Cheffe de service Mme Anna Andreiuolo

4.1.6.1 Merci de nous transmettre, concernant le Noël solidaire, les raisons du choix effectué (utilisation de la place de la COOP et non de Castelmont), la participation – ou non – des sociétés locales, ainsi que le coût détaillé de la manifestation.

Le Marché de Noël local et solidaire a été lancé en 2023 dans l'idée de mettre en avant les créateurs d'artisanat, les associations culturelles et les artistes de Prilly. En 2023, le SCI a proposé son projet autour du marché bio du mardi devant le four à pain et sur la place du Château. Le retour des participants, de la population a été globalement positif, mais l'espace séparé par le bâtiment du Château a été difficile à animer de manière équitable. En 2024, le centre commercial Prilly Centre a souhaité participer à la manifestation. Etant donné que le SCI souhaitait profiter de l'espace autour du Château avec son arbre illuminé, il a été proposé que le Marché y soit les mardi et mercredi, puis qu'il soit déplacé du jeudi au samedi sur la place du Marché. A nouveau l'animation autour du Château a été compliquée à gérer et les coûts importants pour faire déplacer les tentes ont fait qu'en 2025 le Marché a été proposé uniquement sur la place du Marché.

Les sociétés locales ont été invitées à participer comme pour la majorité des manifestations mises sur pied par le SCI. En 2025, ont participé avec succès au programme l'Association familiale avec un stand de création de bougies et le Chœur Dynam'hits avec une animation musicale.

Les coûts sont répartis entre le SCI et le centre commercial. Ils sont les suivants :

- communication (création, impression et diffusion) : CHF 4'787.-
- structures (la voirie ne peut pas s'impliquer dans le montage et démontage, car doit être de piquet en cas de neige) : CHF 3'000.-
- animations familiales, animations culturelles, décorations : CHF 20'040.-

En 2025, le SCI a participé financièrement avec un total de CHF 8'127.-. Le reste a été pris en charge par le centre commercial. A titre de comparaison, la Ville de Renens (service de la culture) a budgété en 2024 un montant de CHF 42'800.- pour son Marché de Noël.

4.1.6.2 Merci de nous transmettre les montants comparatifs entre les subventions que nous versons au BBL, à l'opéra, au TKM et les montants attribués au service de la culture de Prilly avec le détail par type d'activité (Noël solidaire, bibliothèque, repas mélangés, etc...)

En 2025, la Ville de Prilly a versé au Fonds intercommunal de soutien aux Institutions culturelles de la Région lausannoise (Béjart Ballet Lausanne, Théâtre de Vidy-Lausanne, Orchestre de Chambre de Lausanne, Opéra de Lausanne) : CHF 85'000.- et a versé au Théâtre Kléber-Méleau (convention de subventionnement multipartite) : CHF 98'544.-. Ces subventions soutiennent les structures dans leur globalité afin d'assurer leur pérennité et leurs activités régulières. Ces subventions peuvent donc être

mise en comparaison avec le budget annuel total du SCI qui est de CHF 908'000.- et CHF 453'790.- pour la bibliothèque municipale. Plusieurs projets sont également co-financés par le Canton. En 2025, le co-financement cantonal a été de CHF 23'895.-.

4.1.6.3 Intégration : de quelles ressources le service dispose pour gérer les politiques d'intégration ? Qui gère les naturalisations ? Quelle est la politique de communication de la Municipalité en la matière ? Quelles sont les mesures d'incitation mises en place pour la population immigrée ? CISIP : Est-ce que les professionnels mandatés pour les événements, puis annulés par la cheffe de service, ont-ils été défrayés ? Si non pour quelles raisons ? Comment la Municipalité voit-elle le rôle de la CISIP ?

- *Intégration : de quelles ressources le service dispose pour gérer les politiques d'intégration ?*

Les ressources humaines en charge du suivi des projets en lien avec l'intégration des personnes migrantes et la prévention du racisme sont un.e stagiaire chargé.e de projets et son suivi par la cheffe de service. Ce stage permet principalement d'expérimenter le travail au sein d'une administration communale en collaborant au développement, à la mise en œuvre et au suivi de différents projets dans le domaine de l'intégration des immigré-es et de la prévention du racisme.

- *Qui gère les naturalisations ? Quelle est la politique de communication de la Municipalité en la matière ? Quelles sont les mesures d'incitation mises en place pour la population immigrée ?*

Comme dit dans la réponse à l'interpellation INT 04-2024, le greffe est en charge de la naturalisation. Une page d'informations sur le site de la Ville, sous « Vivre à Prilly → naturalisation » regroupe les informations nécessaires à l'initiation d'une demande de naturalisation. On y retrouve les conditions, les étapes à suivre ainsi que les coordonnées pour une éventuelle prise de contact. Les liens utiles à la préparation du test de connaissances élémentaires, l'accès aux formulaires et aux informations relatives au passeport de langue y sont également indiqués. A noter que toute personne se présentant à la réception du Greffe communal, peut recevoir des informations pratiques et prendre le dépliant « Devenez citoyenne, citoyen suisse » du Service de la population, ainsi que le formulaire si nécessaire.

Les mesures d'incitation ont été mises en place avec la collaboration entre le greffe, le service culture intégration et la CISIP. En novembre 2025, dans le cadre du projet Ensemble pour Prilly une séance d'information a été proposée. Celle-ci permettait de comprendre les critères, les conditions et les étapes de la procédure conduisant à l'obtention du passeport suisse.

- *CISIP : Est-ce que les professionnels mandatés pour les événements, puis annulés par la cheffe de service, ont-ils été défrayés ? Si non pour quelles raisons ?*

Comment la Municipalité voit-elle le rôle de la CISIP ?

Comme dit dans la réponse à l'interpellation INT 21-2025, le rôle de la CISIP est défini par la charte de la politique d'intégration de la Ville de Prilly signée en 2011 par la Municipalité, ainsi que le règlement de la CISIP signé en 2013 par la Municipalité.

Depuis sa création, le SCI soutient la CISIP dans la mise en place de projets en lien avec son rôle. Le budget de la CISIP est géré par le SCI. En 2025, deux activités du projet « Ensemble pour Prilly » prévues par la CISIP ont dû être modifiées.

La première est le rendez-vous lié à la découverte du patrimoine suisse : désalpe et visite de Plan-Sépey (Gryon). La commune de Gryon a dû annuler la désalpe et la fête qui est organisée autour de cet

événement principalement en raison de la canicule du début de l'été, qui a asséché les pâturages et forcé les éleveurs à descendre leurs troupeaux prématurément, faute de nourriture. Cette décision, par respect pour le bien-être animal, a été renforcée par les risques liés à l'épidémie de dermatose nodulaire bovine. Le SCI a soutenu la CISIP pour organiser dans des délais serrés la mise en place d'une autre visite liée au patrimoine suisse, soit la visite de l'exposition permanente « La Suisse. C'est quoi ? », qui explore les mythes et la réalité de la démocratie helvétique du 18^e siècle à nos jours. Tous les prestataires ont été contactés et ont pu prendre note dans des délais acceptables de l'annulation de la visite à Gryon. Aucun prestataire n'a demandé à être dédommagé.

Le deuxième rendez-vous qui a dû être modifié est la soirée informative sur les institutions politiques locales, matériel de vote et naturalisation. Dix jours avant le rendez-vous, le nombre d'inscrits était très faible, soit 5 personnes. Le SCI en accord avec la CISIP a annulé l'offre du traiteur (CHF 33.-/personne) et a déplacé le lieu du rendez-vous de la Grande salle à Castelmont. Le traiteur qui a été contacté par téléphone n'a pas demandé à être dédommagé. Le SCI n'a pas reçu par la suite de demande dans ce sens, ni de la part d'un membre de la CISIP, ni du traiteur. Le SCI a pris le temps de téléphoner à chaque personne inscrite pour bien informer de ces changements et toutes les personnes inscrites sont venues au rendez-vous, soit finalement 14 personnes. Une grande pizza achetée par le SCI chez le traiteur Alfio et quelques boissons ont permis de poursuivre la soirée et répondre aux questions de manière informelle.

Demande complémentaire :

Merci de corriger votre réponse, plus précisément la partie "Le SCI en accord avec la CISIP a annulé l'offre du traiteur". En effet, les membres de la CISIP participants à l'organisation de cet événement n'avaient pas émis de demande quant à l'annulation de l'offre du traiteur. Cette annulation s'est faite de manière unilatérale par le SCI.

4.2 Dicastère Mme. Joly

4.2.3 Service Infrastructure et espaces public

Chef de service M. Piero Morandini

4.2.3.1 La fin des travaux de la partie prillérane du BHNS n'a été réalisée que mi-décembre 2025 (tronçon complètement opérationnel, marquages faits) Quelles sont les raisons qui ont retardés cette fin de travaux ?

La pose de la couche de roulement s'est déroulée du lundi 7 au vendredi 11 juillet sur le tronçon prillérane, ainsi que le lundi 14 juillet sur le bas de la route de Broye et sur le giratoire de Broye.

Durant l'automne, l'ensemble des marquages du tronçon du BHNS a été réalisé, conformément aux différents types de marquage prévus.

Divers ajustements et corrections de défauts ont également été réalisés.

Les travaux de construction routière ont donc été terminés dans les temps.

4.2.3.2 Quel est le but et quel a été le coût de la plantation des morceaux de ferraille dans le rond-point de la Rte de Cossonay ?

La Municipalité note d'abord que la formulation de la question est plutôt impolie et peu respectueuse du travail des équipes. Ensuite, les poutrelles métalliques du giratoire sont les rails du tramway de la ligne historique du tram qui opéra de 1899 à 1961. Démantelé au profit de la voiture et remplacé en 1961 par la ligne de bus n°9, devenu maintenant un BHNS.

Lors de l'inauguration, pour l'évènement, les premières armoiries de Prilly avec la couleur rouge et le vert fut créé.

Ces rails ont été retrouvés lors des travaux du BHNS non loin du giratoire et la Municipalité a trouvé intéressant d'utiliser des rails plutôt que de les mettre simplement à la décharge. Un concept d'arborisation intégrant ces rails fut donc élaboré. Le giratoire étant exactement sur l'ancien tracé, il était intéressant de les érigés accompagné de végétaux. Les derniers végétaux arriveront ce printemps 2026. Le résultat présent n'est pas définitif et sera très différent une fois que les végétaux auront grandi. Il est à noter que certains végétaux choisis (pin sylvestre) auront la même couleur « rouille » après quelques années, augmentant leur intégration.

Ces rails sont un bon moyen de fêter le retour du tramway (et la fin des travaux !). Un panneau explicatif est en préparation avec notamment des images historiques du tramway traversant Prilly.

La présence au même endroit de l'arrêt de l'ancien tramway et de ses rails permet une communication sur l'histoire du tramway et de son retour.

Les rails seront également utilisés comme support pour des décorations. Le fleurissement sera complété par la plantation de bulbes à l'issue du contrat d'entretien de garantie de l'entreprise de paysage, en 2027.

Les coûts de cette implantation restaient très mineurs en regard du coût du projet, soit 4674 CHF TTC.

4.2.3.3 Qu'allez-vous faire pour le toboggan de la place de jeux de Jolimont dont les barreaux ne permettent pas à des enfants de moins de 4 ans de monter ?

Le toboggan de la tour ludique de la place de jeux de Jolimont est destiné à des enfants de + de 4 ans ou pour les plus jeunes, ils doivent être accompagnés. C'était le cas pour le toboggan précédent également. Le toboggan de la tour ludique est destiné à rester sur la place de jeux de Jolimont jusqu'à ce que l'ensemble de la place de jeux soit réaménagées. Toutefois, ce réaménagement coûtera de l'argent, il sera donc de la compétence du Conseil de décider si cet investissement sera utile et pertinent. A noter que des tests effectués par des enfants plus jeunes que 4 ans montrent que ce toboggan peut tout à fait être utilisé par eux..

4.3 Dicastère M. Maurizio Mattia

4.3.3 Service Domaine & Bâtiment

Chef de service M. Vincent Joliat

4.3.3.1 Merci de nous donner l'état précis, à fin 2025, des travaux réalisés de ce qu'il reste à effectuer ?

La Municipalité ne comprend pas la question. De quels travaux parle-t-on ?

4.3.3.2 Question complémentaire : Merci de nous transmettre l'inventaire des travaux effectués en 2025 sur les bâtiments gérés par les Domaines, le coût de l'ensemble et ce qui a été prévu fin 2025 pour le/les années suivantes ?

Voir les tableaux dans les annexes 25, 26 et 27 pp. 111-113 du rapport de la Cogest.

4.3.3.3 Question complémentaire
La municipalité a présenté à une date indéterminée, mais de mémoire fin 2020 début 2021, un préavis listant l'ensemble des travaux à effectuer par le service des Domaines. Monsieur Joliat avait présenté ce préavis. Et nous voulons savoir ce qui, à fin 2025 reste à faire. S'il ne retrouve pas, merci de bien vouloir directement contacter Patrizia Clivaz par voie d'e-mail.

Il s'agissait finalement d'une présentation faite à la Cogest l'année passée. Une présentation de divers documents sur la gestion de projet du service.

Tous ces points sont transformés et adressés à Exploitation et gérance. 90% des choses les plus importantes sont mises en place. La planification de projet nous permet d'ouvrir les projets et de faire des demandes de crédit d'étude ou de préavis. Ça marche bien.

4.3.3.4 Quelles sont les mesures de sécurité et normes d'incendie dans les lieux publics soit privés et communaux ? Et qui assure le contrôle et à quelle fréquence ?

Pour les lieux publics propriété de la Commune, une profonde mise aux normes a été mise en œuvre lors de l'actuelle législature. Des travaux conséquents ont été par exemple entrepris à la Grande Salle, non sans critiques et sans sarcasmes, notamment quant à la sécurisation des voies d'évacuation, et à la limitation de la capacité d'accueil. Les rideaux ont été également remplacés par des tissus ignifuges. Castelmont a également été dimensionné dans sa capacité d'accueil pour répondre aux normes AEAI. Là aussi, il a fallu affronter des remarques peu agréables. De même, le centre de loisirs présentait des lacunes importantes (matériaux inflammables inadéquats, accessibilité et signalisation des extincteurs) qui ont été corrigées. La Municipalité est aujourd'hui relativement sereine sur l'aspect constructif des bâtiments communaux. Elle a lancé l'engagement d'un chargé de sécurité en protection incendie dont le rôle sera de s'assurer en tout temps que « les dispositions relatives à la construction, aux équipements de protection incendie et à l'organisation ont été prise et restent appliquées ».

Concernant le service URB, les contrôles des établissements publics s'effectuent au moment du renouvellement de la licence (changement du gérant) ou si une demande d'autorisation est déposée pour des travaux. Dans le premier cas, la police du commerce tient la liste des établissements publics et adresse les demandes de renouvellement des licences à la commune. La liste des établissements est transmise en annexe (Liste des établissements avec Licence @1008 PRILLY⁵). Le service URB fait une visite de l'établissement pour vérifier qu'il est conforme au dossier d'enquête. Si des changements sont survenus, le service demande une nouvelle attestation de conformité du responsable assurance qualité feu (RAQ), qui a la responsabilité de la conformité incendie des établissements. Si tout est conforme, la Municipalité valide le renouvellement de licence. Dans le 2ème cas de demande d'autorisation, le service procède également à une visite de conformité et demande l'attestation RAQ avant délivrance du permis de conformité.

4.3.3.5 Merci de nous transmettre la liste de tous les établissements publics et privés que la commune a contrôlé en 2025. Y en a-t-il qui ont "échappé" aux contrôles ?

La police du commerce tient la liste des établissements publics et adresse les demandes de renouvellement des licences des établissements publics. La liste des établissements est transmise en annexe (Liste des établissements avec Licence @1008 PRILLY). Le service URB fait une visite de l'établissement pour vérifier qu'il est conforme au dossier d'enquête. Si des changements sont survenus, le service demande une nouvelle attestation de conformité du responsable assurance qualité feu (RAQ), qui a la responsabilité de la conformité incendie des établissements. Si tout est conforme, la Municipalité valide le renouvellement de licence. Les contrôles ne s'effectuent pas chaque année, mais uniquement au moment du changement du gérant ou si une demande d'autorisation est déposée pour des travaux.

4.3.3.6 A la question 12 de l'interpellation 20-2025 sur les jardins familiaux, vous répondez que seul des petits travaux sont réalisés puisque le CC a refusé le préavis. Or, dans le préavis, vous aviez fait état de la demande pressante du canton de mettre le ruisseau de Broye aux normes environnementales (préavis 11-23). Comment expliquez-vous cette apparente contradiction ?

La Municipalité est surprise de devoir expliquer à la COGEST que c'est le CC qui a la compétence de libérer des fonds. Ou de devoir expliquer que sans argent, on ne fait pas grand-chose. La Municipalité attend toujours la motion promise par le PSIG pour répondre à cette problématique. Dans cette attente, elle fait avec les maigres moyens à disposition, à savoir qu'elle supprime les cabanons proches de la forêt et du ruisseau, lorsque ceux-ci sont libérés.

⁵ Voir Annexe 11 : Liste des établissements avec licence à Prilly

4.3.4 *Service Exploitation et gérance*

Chef de service M. Thierry Dutheil

4.3.4.1 Quelles sont les mesures de sécurité et normes d'incendie dans les lieux publics soit privés et communaux ? Et qui assure le contrôle et à quelle fréquence ?

Pour les lieux publics propriété de la Commune, une profonde mise aux normes a été mise en œuvre lors de l'actuelle législature. Des travaux conséquents ont été par exemple entrepris à la Grande Salle, non sans critiques et sans sarcasmes, notamment quant à la sécurisation des voies d'évacuation, et à la limitation de la capacité d'accueil. Les rideaux ont été également remplacés par des tissus ignifuges. Castelmont a également été dimensionné dans sa capacité d'accueil pour répondre aux normes AEAI. Là aussi, il a fallu affronter des remarques peu agréables. De même, le centre de loisirs présentait des lacunes importantes (matériaux inflammables inadéquats, accessibilité et signalisation des extincteurs) qui ont été corrigées. La Municipalité est aujourd'hui relativement sereine sur l'aspect constructif des bâtiments communaux. Elle a lancé l'engagement d'un chargé de sécurité en protection incendie dont le rôle sera de s'assurer en tout temps que « les dispositions relatives à la construction, aux équipements de protection incendie et à l'organisation ont été prise et restent appliquées ».

4.3.4.2 La décoration de Noël, dans les rues prillérannes, se résumait à l'illumination du grand cèdre et des boules de Noël sur le rond-point de la Rte de Cossonay. Qu'est-ce qui motive ce choix ?

Les décorations de Noël sont pour la plupart défectueuse et globalement en fin de vie. De plus, elles ne sont plus en suffisance et les installer aurait été aussi un peu ridicule. Dans un souci d'économie budgétaire demandé par le Conseil communal, le montant pour racheter le même type de décoration "luminaire" a été supprimé il y a plusieurs années du budget.

Le Plan lumière a ensuite été l'occasion de réfléchir à un éclairage de Noël plus festif, un montant pour celui-ci sera donc demandé dans le cadre d'un prochain préavis.

4.3.4.3 Merci de nous transmettre les directives 2025 pour la gestion des salles communales : la politique des locations, les prix, la gratuité ou prix associatif pour les associations locales.

Les directives sont simples. Les locations sont facturées. Il n'y a qu'un prix par salle. Tous les locataires paient la même somme pour la même salle. Les associations doivent anticiper leurs besoins et demander des subventions correspondantes. Ceci permet d'avoir une transparence comptable sur les subventions octroyées qui sont clairement chiffrées et ne font plus l'objet d'avantages en nature. A noter cependant que ce changement de pratique a du mal à entrer dans les habitudes.

On n'a pas un vrai outil coordonné encore. On a des calendrier Outlook par salle, mais ça ne marche pas. Il nous faut un outil de réservation de salle Problématique, deux calendriers différents sont concernés, celui de l'année civile et celui de l'année scolaire pour les autres et les utilisateurs sont également différents. Leur besoin évolue chaque année. Les fenêtres disponibles à la location externes nous sont connues trop tard. On ne peut pas confirmer de réservation fermes pour l'année suivante. On est toujours à contrepied avec les demandes. Les

demandes sont tardives, même faites parfois après avoir déjà communiqué sur des événements prévus. Problème de diligence pour les réservations annuelles qui se font trop tard. Les inscriptions se passent de la façon suivante actuellement : on va vers une personne qui reçoit les mails et qui inscrit les demandes dans le calendrier. Parfois des demandes qui passent directement par d'autres Municipaux. La réservation du refuge marche bien, il faudrait le même programme pour les autres salles. Mais certaines salles ont des besoins spécifiques, séances de la Municipalité et du Conseil Communal par exemple et il faut encore caser les autres de manière équitable. Actuellement, c'est premier arrivé et premier servi, on doit trouver une clé de répartition et peut-être garder des salles pour les urgences. On devra le faire avec la prochaine législature. La collègue qui s'occupe des réservations, travaille à 60% pour le faire, elle est secondée pendant un an par un ancien apprenti. Il faut rattraper le retard et consolider le présent.

Beaucoup de pression de la part des partenaires qui louent les salles. Certaines personnes gardent des clés et elles ont même changé les serrures pour mettre leur matériel. D'autres personnes ont des clés, mais on ne connaît pas leur nom. On doit absolument renouveler les points d'accès du service domaine. Tout le monde ne doit pas avoir d'accès, c'est le bon sens. Il faut défaire les mauvais plis.

Question complémentaire : Avez-vous été regardé comment faisaient les autres communes ?

Le service des Domaines et Bâtiments a fait des consultations et appel d'offres et pour la gestion des accès. Ce manque de traçabilité n'amène pas de sécurité. Le but est de s'améliorer. Un certain nombre des personnes qui louent les salles sont assez difficiles, certaines sociétés locales maltraitent le personnel.

4.3.4.4 Merci de nous dire s'il est encore pertinent de créer des zones humides stagnantes (bassin, etc...) alors que le moustique tigre s'est développé à Prilly ? Si oui, merci de nous fournir les données scientifiques qui valident ces choix, ainsi que les directives cantonales en la matière. Et comment la commune gère-t-elle / s'assure-t-elle d'une bonne transmission d'information concernant toutes les espèces invasives ?

Aucune réponse de la part de la Municipalité.

Demande complémentaire : Merci de bien vouloir répondre à la question.

Les directives cantonales ont été transmises lors d'un préavis. Les moustiques tigres aiment l'eau stagnante, pas les étangs et les piscines. Le Professeur Daniel Cherix, mandaté par la Direction Générale de l'Environnement, nous informe des zones qui ont été signalées par la population. Les sacs de route ont été traités par deux produits et on peut donner à la population des échantillons gratuits pour les coupelles, petit tonneau etc. produit qui agit 6 à 8 semaines. Le long du Chemin de Bel Orne ces échantillons ont été distribués. On va faire une campagne, des rappels de prévention par la cellule communication. C'est en prévu en mai et juin. Il faut préciser qu'actuellement le moustique tigre n'est pas vecteur de maladie en Suisse.

Remerciements d'un-e commissaire : il faut faire de la prévention, merci pour cette communication prévue à la municipalité.

En ce qui concerne le frelon asiatique, une communication cantonale va sortir à Prilly aussi. Les chenilles processionnaires posent aussi problèmes, on informe les propriétaires quand on voit un nid dans un pin. On traite sur le domaine public et on demande sur le domaine privé que le propriétaire le fasse, c'est une obligation légale pour le propriétaire. Pour les végétaux invasifs, pas grand-chose n'est fait, si ce n'est pour les chardons. Les autres espèces invasives devront être discutées lors de la prochaine législature.

Notre architecte paysagiste M. Jeremy Astorg fait de l'excellent travail et a une très bonne sensibilité pour la population, il représente une vraie plus-value pour l'administration.

4.4 Dicastère M. Luigi Sartorelli

4.4.3 Service de l'Enfance

Cheffe de service Mme Clelie Argenziano

4.4.3.1 Merci de nous transmettre la liste détaillée des attentes de places pour les CVE : nb d'enfants en attente, pour quelle classe d'âge, durée de l'attente ?

Etat de la liste d'attente au 11 décembre 2025 : 176 enfants en liste d'attente dont 115 familles habitant Prilly. Il est très difficile, voire impossible de dresser une statistique en lien avec la classe d'âge, durée d'attentes etc. Les variables étant complexes :

- Famille dont 1 parent travaille ou les 2;
- Nbre d'enfants (fraterie) ;
- Date d'arrivée dans la commune;
- Période souhaitée;
- Durée du placement (heure ou jour);
- Exigences des parents sur le lieu d'accueil etc. ;

Le constat que l'on peut dresser est que quelle que soit la durée d'attente cela paraît bien trop long pour les parents. Nous observons des placements parfois dans le mois qui suit la demande, si cette dernière correspond à une tranche horaire disponible, aux besoins ou exigences des parents, mais il y a eu des délais de plus d'une année.

4.4.3.2 Quelle est la stratégie définie en matière de développement des structures de la petite enfance ?

Pour pouvoir développer son accueil pré-scolaire, la Ville de Prilly a saisi les opportunités qui s'offraient à elles lors de réaménagement ou réaffectation de ses propres locaux (Acacias, Tilleul ancien poste de Police). Mais, n'ayant pas de locaux suffisamment grand permettant de respecter le cadre normatif pour la création de garderie de 44 places, la Ville de Prilly a dû, aux travers de nouveau PA (Corminjoz nord - Grand - Pré) ou réaménagement de Parcelles (Chantegrive - Vieux Tilleul) trouver un accord avec les promoteurs pour la mise à disposition des m2 nécessaire. Pour les structures à venir (hors Chantegrive et Vieux Tilleul) la Ville souhaite devenir propriétaire de ces locaux, ceci permettant d'adapter au besoin son offre.

4.4.4 SDIS

4.4.4.1 Le fonctionnement actuel du service des pompiers est-il jugé satisfaisant ?

Oui, celui-ci a été monitoré au travers de 2 enquêtes de satisfaction auprès des sapeurs et d'un suivi des Municipaux lors de séances de l'EM. Nous relevons également que dans le cadre de rencontres que nous avons avec l'ECA, l'inspectorat Cantonal reconnaît la qualité des interventions des sapeurs du SDIS Malley.

4.4.4.2 Comment la Commune suit-elle l'évolution des coûts liés au SDIS ?

Le budget du SDIS est débattu en séance avec la CoFin de Renens (Commune Boursière), puis soumis aux 2 Municipaux en charge et à la commission consultative du feu. Pour rappel cette commission est nommée par les Municipalités et se compose de 3 membres de Prilly et 5 de Renens. En cas de dépense extrabudgétaire, le Commandant informe les Municipalités.

Polouest et Cohésion sociale repris par Luigi Sartorelli suite à la suspension de M. Ihsan Kurt.

4.4.5 Jeunesse, Sport et Cohésion sociale

Chef de service M. Dietrich Choffat

4.4.5.1 Merci de nous transmettre la description du fonctionnement de l'équipe de Plan Seppey en termes de conduite des camps, de responsabilités des collaborateurs, d'activités, d'information (intervenants et enfants) d'évacuation en cas d'incendie, d'ambiance de l'équipe et de problèmes éventuels.

La réponse figure sur un document à part⁶, au vu des différents éléments en question. Voir annexe 9, p. 19 des annexes du rapport de la Cogest.

4.4.5.2 Quel est le budget alloué au centre et est-il suffisant pour assurer ses missions ?

Le budget alloué au service est suffisant.

4.4.5.3 Comment la fréquentation et l'utilisation du centre sont-elles suivies et évaluées ?

On aimerait avoir des lignes directrices sur notre mission, travailler sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs avec également un journal de bord pour se transmettre les informations au sein de l'équipe et sur la vie du Centre. Savoir quand les jeunes viennent d'où ils viennent, leur genre, les problématiques qu'on peut rencontrer etc.

4.4.5.4 Question complémentaire : nous avons pu constater peu de mixité lors de la visite du centre « Carrefour sud ». Comment la mixité est-elle assurée au Centre ? Existe-t-il une peur que le Centre devienne un ghetto ?

On essaie de traiter la mixité sociale pour l'ensemble de la population. Actuellement le Centre accueille beaucoup de jeunes en situation de vulnérabilité. Notre action d'animation socioculturelle doit couvrir l'ensemble du territoire, donc nous avons mis en place « L'été au quartier » dans les parcs de manière ponctuelle les mercredis, ouverts à toutes et tous, aux

⁶ Voir annexe 9 : JSC-Plan Sépey

familles, aux jeunes. On propose des animations, jeux de bois, un goûter pour rassembler, être en lien, imaginer des possibles. L'action sociale c'est se rencontrer et construire ensemble quelque chose.

Action citoyenne à Carrefour sud, renouvellement continu. Je ne peux pas dire pour la mixité sociale, il vienne de toute part, culture hip hop très présente. Ce lieu est reconnu pour la culture hip hop, de grands groupes ont émergé de Carrefour sud, une grande tradition. On maintient les acquis à Carrefour sud, et on travaille également dans les quartiers.

4.4.5.5 Existe-t-il des collaborations avec d'autres services communaux, écoles ou associations ?

On accueille beaucoup d'associations à Carrefour sud, c'est presque plus une maison de quartier. Une douzaine de collectifs sur toute la semaine. C'est une grande question pour nous, on va devoir faire des conventions avec ces collectifs par la suite. On collabore également avec les écoles lors des sports facultatifs et les « Midis qui bougent ». On collabore également avec le service Culture et intégration.

4.4.5.6 Merci de nous présenter, pour nos rencontres d'avril, l'évaluation à fin 2025 des objectifs annuels de votre dicastère découlant du programme de législature, merci de les lister et d'y préciser leurs atteinte totale ou partielle de ces derniers.

Le service est composé de nombreuses fonctions. L'une de nos principales missions est le soutien à la parentalité. Notre grande préoccupation est de rendre visibles et compréhensibles les actions menées sur le terrain. Depuis le début de l'année 2025, nous avons mis en place un tableau Excel permettant de mesurer le nombre de situations suivies. À titre d'exemple, une collaboratrice travaillant à 60 % suit déjà plus de 100 situations.

Nous arrivons ainsi à obtenir des données quantitatives sur notre activité. Cependant, il reste difficile de mesurer l'impact subjectif et humain uniquement à travers des chiffres. Depuis maintenant huit mois, nous travaillons également sur les aspects essentiels et prioritaires de nos actions, notamment : l'espace public, l'accompagnement individuel et le soutien à la jeunesse.

Les outils mis en place nous permettent d'identifier les zones couvertes par nos actions et d'obtenir, une fois encore, des éléments quantitatifs précis. Par ailleurs, un journal de bord sera instauré afin d'améliorer la communication interne et de garantir le bon déroulement des suivis et des actions.

Concernant l'axe culturel, nous avons mis en place un suivi du nombre de personnes accompagnées ainsi qu'une analyse descriptive des publics concernés : nombre de filles et de garçons, quartiers d'origine, etc.

L'objectif est de pouvoir mieux rassembler, coordonner et structurer les actions. Nous souhaitons également développer une méthodologie de projet permettant de faire émerger des indicateurs quantitatifs pertinents et exploitables.

4.4.6 Polouest

4.4.6.1 Merci de nous donner l'ensemble des explications et de la démarche qui a été mise en place à la POLOUEST concernant la recherche de policiers ayant éventuellement participé au groupe WA dénoncé par la ville de Lausanne le 25.8.2025.

Dès que la POLOUEST et son Codir ont eu connaissance des événements liés à la PML, le CODIR a agi rapidement. Des mesures immédiates ont été prises, notamment un rappel ferme adressé à l'ensemble du personnel réaffirmant que le racisme et toute forme de discrimination n'ont aucune place dans la police, elle a mis en place une communication des plus transparente avec le conseil intercommunal. La communication faite lors de la séance du CI le 17 septembre 2025 est annexée (Pol-annexe 1⁷) au présent rapport.

Pour la POLOUEST, un policier est concerné. Dès que le Comité de direction a eu connaissance de la situation, il a immédiatement ordonné l'ouverture d'une enquête administrative afin de pouvoir statuer en toute connaissance de cause.

Des investigations sont en cours ; le Comité de direction attend notamment de pouvoir accéder aux éléments du dossier détenu par le Ministère public concernant cet agent.

Les mesures appropriées seront décidées à l'issue de l'enquête administrative.

Il convient de rappeler qu'en présence d'une procédure pénale en cours, la présomption d'innocence s'applique et qu'il n'appartient pas au Comité de direction de s'immiscer dans celle-ci.

4.4.6.2 Merci de nous dire par quels moyens autres qu'une formation les cadres de la POLOUEST s'assurent-ils qu'il n'y a pas de discrimination raciale et/ou de genre dans les actes de la POLOUEST ?

Pour cette réponse, merci de se référer au rapport donné lors de la séance du conseil du mois de décembre 2025, point à l'ordre du jour en lien avec l'intercommunalité (CF Pol-annexe 2⁸) et pour une information complète le postulat Storari, ainsi que le rapport de la commission y sont également annexés.

Postulat Storari (cf Pol-annexe 3⁹)

Rapport commission (Pol-annexe 4¹⁰)

⁷ Annexe 12 : Pol-Annexe 1-Com CI du 17.09.2025

⁸ Voir Annexe 13 : Pol-Annexe 2-Rapport au CC de Mme Krattinger

⁹ Voir Annexe 14 : Pol-Annexe 3- Postulat Storari

¹⁰ Voir Annexe 15 : Pol-Annexe 4- Rapport commission ad hoc-Postulat Storari

5. Visites de la Cogest

5.1 Visite du SDIS Malley des communes de Prilly et Renens

Membres de la Cogest présents : Lumia Claramunt (PLR), Patrizia Clivaz Luchez (PSIG), Jessica Waeny Desponds (Vert.e.s), Omar Khemissa (PSIG), Eva De Boer (Vert.e.s), Giovanni Battaglia (PLR), Louis Riviez (Le Centre-Vert'libéraux).

La Cogest a visité la caserne du SDIS le 3 mars 2026 à 18h30 en présence de M. Le Municipal Luigi Sartorelli et du Major Damien Chatelan (Commandant). Après une visite des lieux d'une vingtaine de minutes, qui a permis à la Cogest de découvrir différents véhicules et le matériel entièrement payés par l'ECA (à l'exception de la voiture du Commandant, propriété de la commune), la répartition des lieux ainsi que le sol refait à neuf (2025). La Cogest a posé les questions suivantes :

- *La Cogest a entendu parler de difficultés au sein du SDIS. Est-ce que les tensions se sont apaisées entre les miliciens et l'Etat Major ?*

Au mois de décembre 2025, une séance avec tous les membres du SDIS a eu lieu dans le but de faire un bilan de la situation. Le Commandant a demandé à tous ses membres (109 personnes) ce qu'ils pensaient de lui et de son commandement. Les réponses ont été très positives, à quelques exceptions près. Cette séance suivait une première séance qui avait eu lieu le 16 janvier 2025 en présence de l'ECA, des Municipaux et des Syndics de Prilly et Renens. Il y avait déjà de bons indices que le climat était meilleur qu'en 2024. Le commandant est attentif à donner beaucoup d'informations pour que toutes et tous puissent comprendre. Mais il est parfois confronté à des personnes qui, lorsqu'elles reçoivent un ordre durant une intervention, le questionne plutôt que l'exécuter.

- *La différence entre les informations et les ordres est-elle clairement posée ?*

Dès le premier entretien, il est demandé aux futur-es sapeurs-pompiers si pour eux le fait d'obéir est un problème. C'est clairement expliqué tout au long de leur formation.

- *Quel est l'effectif du SDIS à fin 2025 ?*

109 personnes au 31 décembre 2025, 37 à Prilly et 72 à Renens.

L'effectif de Prilly est correct, mais il faudrait un peu plus de monde. En effet, l'ECA demande un minimum de 30 personnes pour Prilly. Il y a 7 recrues à Prilly. Pas facile de trouver du monde, la plupart travaille à 100% et sont volontaires en plus au SDIS. De moins en moins de personnes sont motivées.

- *Comment la disponibilité du personnel et la gestion des absences sont-elles assurées ?*

Depuis 2028, le système des disponibilités et absences est géré par l'ECA. Chacun et chacune peut donner ses disponibilités. Le nombre de personnes mobilisées dépend des interventions, si une personne n'est plus disponible, le système passe directement à la personne suivante. Ça fonctionne bien. 6 Etats-Majors dirigent opérationnellement le SDIS, tous volontaires. Un préavis sera bientôt proposé pour demander 0,5 EPT (50%) pour le poste du Commandant. Le Commandant reçoit 14'000 CHF d'indemnités par année pour 700 heures de travail.

L'environnement change beaucoup actuellement dans l'Ouest Lausannois, les bâtiments (les tours de Malley par exemple), la problématique des feux liés au batteries de Lithium, l'engagement et les responsabilités augmentées. La professionnalisation permettrait au Commandant d'avoir du temps à disposition. Actuellement, il travaille à 100% dans un autre poste. Le temps d'un sapeur-pompier volontaire est d'environ 5 ans et il n'a souvent pas le recul nécessaire pour être chef d'intervention ou à l'Etat Major. Le Commandant actuel est membre du SDIS depuis 18 ans.

- *Qui fait la formation des sapeur-es-pompiers ?*

L'ECA et des formations en interne. Le Chef de l'Etat-Major décide des formations nécessaires. Par exemple, actuellement il y a une formation pour passer en radio numérique, une formation pour les feux de forêt et pour les tours de Malley qui demandent de nouvelles compétences.

- *Les moyens matériels et les infrastructures sont-ils adaptés aux besoins actuels du service ?*

L'ECA fournit tout le matériel, véhicules et tenues compris. On achète que du petit matériel, qui est parfois plus adapté à nos besoins spécifiques.

- *La coordination avec les autres communes fonctionne-t-elle correctement ?*

Oui. Avec Lausanne, pas de coordination avec les pompiers professionnels. Sur les lieux d'intervention, c'est le premier arrivé qui éteint le feu. Le SDIS Malley a aussi aidé Lausanne quand elle en a besoin, ça marche dans les deux sens.

Avec les districts de la couronne lausannoise, Chamberonne et Sorge, il y a moins de coordination nécessaire.

Les SDIS se doivent renfort mutuel gratuitement.

- *Avec l'arrivée des tours de Malley, quelles sont les formations prévues et quelles sont les nouvelles directives applicables ?*

Les échelles ne sont pas utilisées, les bâtiments font plus de 30m de haut, l'échelle de Lausanne peut aller à 47m. mais ce n'est pas suffisant. Le concept d'intervention est différent. Un des ascenseurs dans chacune des tours est fait avec des dimensions prédéfinies, avec une cage spécifique sous pression. Il y a aussi dans certains bâtiments des colonnes sèches et humides déjà présentes. Le SDIS est formé pour intervenir dans ces bâtiments.

- *Quels sont aujourd'hui les principaux risques ou enjeux pour le service des pompiers miliciens à moyen terme*

La communication, le travail à fournir, l'explosion démographique, le BHNS, les zones de 30 à l'heure, les tours. Le SDIS doit respecter les zones de 30 à l'heure pour se rendre à la caserne et sur les lieux d'intervention. Si les feux bleus sont enclenchés, ils peuvent aller plus vite. Mais, le risque est grand de perdre son permis, Via Secura est en effet aussi valable pour les volontaires. Les interventions sont donc moins rapides.

- *Nombre d'intervention en 2025 ?*

296 Interventions : 103 à Prilly, 185 à Renens et 8 extérieures.

- *Où en est le projet VIDIS 20-25 et où en est la Municipalité par rapport à ce projet ?*

VIDIS est un concept mis en place par l'ECA et la ville de Lausanne dans le but d'optimiser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires dans l'agglomération lausannoise. En effet, il est de plus en plus difficile de trouver suffisamment de volontaires. Ce concept prévoit que les pompiers professionnels de Lausanne interviendraient la semaine (lundi au vendredi) de 6h30 à 18h. Les pompiers volontaires interviendraient la nuit, le week-end et les jours fériés. La Municipalité ne s'est pas encore prononcée.

- *Est-ce que des debriefings sont mis en place après les interventions ?*

Il existe une cellule spéciale debriefing pour les cas plus graves, pour les interventions simples, un debriefing a lieu après chaque intervention dans l'équipe et entre chefs d'intervention.

5.2 Visite de Carrefour SUD et de la Voirie (dans le même bâtiment)

Membres de la Cogest présents : Lumia Claramunt (PLR), Patrizia Clivaz Luchez (PSIG), Jessica Waeny Desponds (Vert.e.s), Omar Khemissa (PSIG), Eva De Boer (Vert.e.s), Giovanni Battaglia (PLR)

Carrefour SUD

La visite de la Cogest a commencé à 18h30 le jeudi 5 mars 2026, en présence de la Municipale Rebecca Joly et des Municipaux Luigi Sartorelli et Maurizio Mattia, ainsi que des chefs de service M. Vincent Joliat (Domaines et Bâtiments), M. Dietrich Choffat (Cohésion sociale) et M. Thierry Duteil (Exploitation et Gérances).

La visite de Carrefour SUD a permis à la Cogest de rencontrer un grand nombre de jeunes présents dans le Centre occupés au studio d'enregistrement, dans les multiples salles et dans la salle de rencontre équipée de nombreux jeux et canapés. La Cogest a échangé une trentaine de minutes avec des moniteurs et des jeunes présents, des questions et réponses ayant été posées de part et d'autre. La Cogest a apprécié l'accueil de tous les jeunes et des moniteurs.

- *Quel est le rôle actuel de Carrefour Sud tel qu'il est perçu par les jeunes et par l'équipe sur place ? Quels services et activités sont proposés régulièrement aux jeunes dans ce centre ?*

Réponse d'un moniteur : c'est une zone safe où les jeunes peuvent se retrouver entre eux, souffler et exprimer leurs émotions en étant en sécurité et en confiance. Beaucoup de jeunes viennent pendant des années. Plusieurs projets sont proposés par les jeunes et les moniteurs les aide à trouver des fonds. Ces projets touchent au sport, mais aussi aux voyages etc. Les jeunes apprennent à monter des projets et à trouver les fonds nécessaires. Ils peuvent aussi se retrouver pour jouer (jeux de société, FIFA etc.), discuter etc. C'est un lieu de vie ouvert à toutes et tous, pas seulement aux habitants de Prilly.

- *Le centre répond-il aux besoins actuels des jeunes de 12 à 18 ans à Prilly ?*

Le Centre répond aux besoins des jeunes. C'est une deuxième maison, une famille pour un grand nombre d'entre eux. Les plus anciens s'investissent par la suite. Les jeunes viennent gratuitement, c'est une offre de proximité, il n'y a pas d'inscriptions. C'est par le biais des activités culturelles qu'ils rentrent en contact avec les jeunes, qu'ils peuvent faire du social. Beaucoup d'écoute et de patience envers les jeunes de la part des deux animateurs socio-culturels et des moniteurs. Les jeunes sont pris où ils sont, pas de moralisation.

- *Quel est le nombre mensuel de fréquentation du centre ?*

En tous les cas pas plus de 50 personnes en même temps dans le Centre pour respecter les normes de sécurité décidées suite à un audit en 2023 et à des restrictions supplémentaires depuis février 2026.

- *Quels sont les jours et horaires d'ouverture et correspondent-ils à la fréquentation observée ?*

C'est un lieu d'accueil qui doit rester ouvert en fin de journée et en soirée, il y a assez de lieux ouverts en journée. Ouverture de 15h30 à 19h00 le mercredi, de 15h30 à 21h00 le jeudi (19h00 à 21h00 uniquement pour les plus de 16 ans), le vendredi de 15h30 à 21h30 et un dimanche sur deux d'octobre à avril de 15h30 à 19h00.

- *Comment se déroule l'accueil des jeunes sur place ? L'équipe d'encadrement est-elle suffisante pour assurer un bon suivi des jeunes ?*

Deux animateurs socio-culturels engagés chacun à 70 % (1,4 EPT) et environ huit moniteurs qui ont des contrats à durée déterminée. La travailleuse sociale de proximité et l'adjoint du chef de service sont aussi présents au Centre. Le suivi est suffisant au Centre, mais il existe un manque de ressources pour le travail dans les quartiers, pour l'After School, pour lesquels il faudrait développer d'autres horaires supplémentaires.

- *Existe-t-il des activités adaptées aux différents groupes d'âge ?*

Les cours sont à petits prix pour les jeunes et étudiants. Il y a des activités pour tous les âges de 12 ans à 25 ans (Hip Hop, boxe, flamenco etc.).

- *Les locaux sont-ils adaptés, sûrs et en bon état ? Et est-ce que les normes incendies sont respectées ? Et est-ce que tous les professionnels sont en connaissance de ce qu'il doit être fait en cas de feu ?*

Les professionnels et les moniteurs connaissent les procédures en cas de feu. Les normes incendies sont respectées, des mousses isolantes avaient déjà été supprimées en 2023, étant donné leur dangerosité.

- *Comment la sécurité des jeunes est-elle assurée pendant les heures d'ouverture ?*

Les moniteurs surveillent l'entrée, pas plus de 50 jeunes dans le Centre en même temps. Surveillance de toute l'équipe, professionnels et moniteurs.

- *Des problèmes ou nuisances ont-ils été constatés dans ou autour du centre ?*

Horaire décalé avec la voirie donc pas de soucis de cohabitation. Pas d'autres voisins directs.

- *Quels sont les objectifs fixés par la Commune pour les locaux de Carrefour Sud ?*

Le but serait d'échanger des terrains avec un des propriétaires qui possède une des parcelles proches du Centre et de la Voirie. Cela fait trois ans que les discussions ont commencé, mais toujours pas de solutions trouvées. En même temps, les jeunes aiment ce bâtiment.

Avec comme objectif de poursuivre le développement de l'accès à la culture à petits prix pour les jeunes et les étudiants.

- *Le fonctionnement actuel correspond-il à ce qui avait été prévu initialement ?*

Oui. Il s'agit d'un outil d'animation socio-culturelle pour la population. Il fonctionne en tant que tel.

- *Quels retours la Commune reçoit-elle de la part des jeunes et des familles ? et sous quelle forme les évaluations sont faites ?*

Il est important de préciser que les jeunes viennent librement, il n'y a pas de retour aux familles, aucune inscription n'est demandée et c'est gratuit. Les jeunes qui continuent à venir considèrent le Centre comme leur seconde famille.

- *Si le Centre était reconstruit ailleurs, que voudriez-vous ?*

Le même mais avec plus d'issues de secours. Ce lieu est ancré dans une certaine culture. On aime cet endroit, il faut plusieurs petites salles pour pouvoir répondre à plus d'envies différentes et pas seulement de grandes salles.

- *Quels sont aujourd'hui les principaux défis ou points d'attention pour ce lieu ?*

Pour favoriser la citoyenneté, il faudrait plus de deux 70% pour les animateurs socio-culturels.

La Voirie

La visite de la Voirie a été suivie par les mêmes personnes présentes. M. Thierry Duteil, chef de service Exploitation et Gérance et M. Vincent Joliat nous présentent le bâtiment. 11 personnes travaillent actuellement à la Voirie et 13 personnes aux Espaces Verts. La Voirie occupe également un petit espace vers la piscine et des véhicules et un silo à sel se situent à l'arrière d'Euromaster. Ils relèvent le manque de place. Le bâtiment est dans son jus selon leurs termes, la toiture a été refaite, les stores le seront bientôt également.

La Cogest a posé les questions suivantes :

- *Il y a trois ans, cet espace devait être échangé avec un propriétaire proche de la Voirie. Est-ce que le projet est en cours ?*

En 3 ans, ça n'a pas bougé. Le plan de quartier du Galicien est particulier. Son élaboration est complexe car il y a beaucoup de parcelles avec des formes bizarres. L'aspect urbanistique avance et l'aspect foncier est travaillé actuellement. La commune de Prilly est propriétaire de cette parcelle, mais l'idée serait de l'échanger contre une autre parcelle dans le but de rester dans le périmètre avec la Voirie et Carrefour Sud.

- *Qu'est-ce qui fait qu'en trois ans, il n'y a eu aucun changement ?*

On nous a proposé d'autres parcelles trop petites. Le propriétaire de la parcelle que nous souhaitons a de la peine à se décider, il nous dit qu'il veut vendre mais pas d'acte de vente signé pour le moment. On a essayé différents moyens de pression, mais ça n'a pas marché.

Il nous faut plus de surface pour garer les véhicules. Reconstruire au même endroit, en creusant pour faire un parking souterrain, serait trop cher.

- *Pouvez-vous nous montrer les zones qui ont été reprises depuis 2022*

En termes de sécurité, des mesures ont été prises dans tout le bâtiment, donc y compris à Carrefour Sud. L'étude de 2023 a montré toutes les mesures à prendre. Et presque tout a été réalisé. Il reste encore à changer les portes coupe-feu par exemple. On doit toujours faire la balance coût-bénéfices. Nous avons des infrastructures, des personnes et des biens à protéger. Nous avons de plus en plus de véhicules électriques, il y a donc plus de risques avec le chargement des batteries au Lithium pendant la nuit, les risques évoluent.

Nous allons vers une protection accrue aux incendies. Nous nous entourons de personnes formées pour faire ce travail de sécurité. L'ECA a une part de responsabilité dans les contrôles mais les privés et les communes doivent également en faire annuellement. Un nouveau responsable incendie doit être engagé prochainement dans la commune de Prilly.

Nous avons changé les éclairages, nous sommes passés au LED et avons ajouté des structures métalliques. La toiture a été entièrement refaite, une ligne de vie ajoutée sur le toit, les fissures réparées et une isolation posée. Il faudrait encore nettoyer les conduites, car l'eau est ferrugineuse, elle est souvent brune.

Si un véhicule doit être remplacé, on privilégie les véhicules électriques. L'autonomie est suffisante, mais s'il est utilisé toute la journée, il doit être rechargé à midi. Ce qui demande quelques adaptations. Pour les souffleuses à feuille, on passe aussi à l'électrique plus silencieux. La gestion des espaces verts évolue vers une gestion différenciée des espaces publics avec par exemple des tailles d'affranchissement des arbres. Parfois c'est impossible car ils ne sont pas assez solides. La tonte est également diminuée. L'architecte-paysagiste collabore régulièrement avec l'équipe des espaces verts par exemple pour la parcelle 51 et pour le petit tunnel en saule construit sur la place de jeu devant le Château.

Le silo à sel « Blumer Lehman » de 40 m³, derrière Euromaster accueillera bientôt toute la réserve de sel à disposition. Elle n'est plus entreposée dans le petit espace à côté de la voirie. Les sacs de 1 tonne étaient trop lourds pour le sol existant. Actuellement de petits sacs à sel restent, mais ils sont entreposés sur les côtés et non plus sur le centre.

- *Qu'en est-il de la mixité des équipes de travail ?*

Le bâtiment n'est pas adapté pour accueillir plus de femmes, trois femmes travaillent pour les espaces verts et une au cimetière. Mais les vestiaires à disposition sont trop petits, nous avons donc prévu des aménagements à l'interne afin de leur en construire un plus grand.

- *Le service de la voirie dispose-t-il aujourd'hui des ressources nécessaires pour remplir correctement ses missions ?*

Oui l'équipe est au complet et le matériel également.

Commentaire : La Cogest remercie la Municipalité pour les mesures prises afin de sécuriser le bâtiment de la Voirie.

6. Vœux de la commission de gestion

Vœu 1 : La Commission de gestion souhaite que la Municipalité améliore la transparence institutionnelle en publiant les rapports de la COGEST et de la COFIN dans un onglet dédié du site internet communal, accessible directement sans devoir parcourir les séances du Conseil communal, y compris pour les rapports archivés depuis le début de la législature.

Vœu 2 : La Commission de gestion souhaite que la Municipalité poursuive la digitalisation des processus administratifs en harmonisant les outils de gestion et en renforçant le suivi numérique des dossiers et projets communaux.

Vœu 3 : La Commission de gestion souhaite que la Municipalité renforce la collaboration interservices en clarifiant les responsabilités, en structurant les processus transversaux et en développant des outils communs de coordination et de suivi, notamment en reprenant cas échéants les mesures données dans l'audit Compas.

Vœu 4 : La Commission de gestion demande à la Municipalité d'élaborer une stratégie de promotion économique communale. Renens à un service dédié et l'on peut leur demander leur méthodologie de travail.

Vœu 5 : La Commission de gestion demande à la Municipalité de mettre en place :

- Un service RH efficient, répondant aux standards actuels d'excellence.
- Une réflexion sur la mise en place d'une assurance perte de gain pour les collaborateurs.
- Des formations courtes et longues représentant un volume équivalent à 1 % du temps de travail annuel.
- Le traitement du postulat 01-2025 « Élaboration d'un concept de formation continue à destination des employé·e·s de l'administration prillérane », déposé le 10 février 2025.
- Un suivi clair et structuré des maladies de longue durée, permettant un accompagnement adapté des collaborateurs concernés.
- Des mesures visant à identifier les causes du turnover et à le limiter durablement.
- Une mise à niveau de la grille salariale.
- La formation continue des collaborateurs travaillant sur le terrain.

Vœu 6 : La Commission de gestion demande à la Municipalité de mettre en place un piquet informatique reposant sur plus d'un premier répondant.

7. Vote

La commission de gestion passe au vote. La gestion communale est approuvée par 6 voix pour et 1 abstention.

8. Conclusion

Après examen de l'exercice 2025, la Commission de gestion, en vertu:

de l'art. 146 de la Constitution vaudoise,

de l'art. 93 de la Loi sur les communes,

des art. 101 et 102 du Règlement du Conseil communal de Prilly,

vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, d'approuver la gestion communale pour l'année 2025 sous réserve des observations formulées.

Prilly, le 22 juin 2026

La présidente

Lumia Claramunt

La rapportrice

Jessica Waeny Desponds